

DANS LA TOURMENTE DU XIV^e SIECLE MARIE DE BLOIS, COMTESSE DE PROVENCE ET REINE DE NAPLES (2)*

UNE STRATÉGIE DE LA RENCONTRE ET DE LA NÉGOCIATION

Premier voyage en Provence (Marseille-Arles août - décembre 1385)

Arrivée à Avignon, avec ses enfants, en avril 1385, la veuve de Louis d'Anjou, Marie de Blois entreprend aussitôt, avec les maigres ressources dont elle dispose, de rallier à sa cause cette Provence qui, en grande partie, lui est hostile. Mais si le Pape la soutient, la Cour de France, en la personne du duc de Berry, ne cherche qu'une chose: annexer la Provence, réalisant ainsi un projet depuis longtemps caressé. Pour la reine, la partie s'avère bien difficile à jouer. Aussi, informée des tractations que mène Berry avec l'Union d'Aix et voyant que ses affaires ne progressent pas à Avignon, décide-t-elle de partir pour Marseille dont la fidélité lui est acquise et d'autant plus vite qu'elle sait que Berry veut empêcher ce voyage.

Le 13 août 1385, elle prend la route pour Cavaillon, où « ce jour (16 août 1385) vint le seneschal de Prouvence, messire Foulque d'Agout, qui ne se pouvoit sostenir sur ses piés, et le portoit-on sur une civière¹ »; sans doute vient-il l'assurer de sa fidélité et l'encourager, à un moment où elle s'aventure, non sans risques, sur des chemins où se pratiquent couramment enlèvements et rapines et où elle peut trouver ses ennemis; comme le note Jean Le Fèvre « près passant de Roquemartine, qui n'estoit pas de notre obéissance, venismes à Salon, mal gracieusement de premier front reçus, enfin compétemment² ». Le 18, en partant de Salon, le cortège passe « devant une forteresse nommée Alanson (Lançon) soi tenant de Charles de Duras³ », mais sans incident. Au château des Pennes qui appartient au comte de Beaufort, ils « sont compé-

* La première partie de cet article a paru dans *Provence Historique* fasc. 223, p. 53-90.

1. Jean LE FEVRE, *Journal*, p. 153.

2. *Ibid.* p. 154.

3. *Ibid.* p.154- -155.

tement logiés et de bon visage⁴ » ; le comte de Beaufort, que la reine semble avoir déjà nommé à son conseil, est le père de ce Raymond de Turenne qui, quelques années plus tard, fera aux Angevins une guerre acharnée.

L'arrivée à Marseille est très solennelle et suit le cérémonial des entrées royales. Noël Coulet a étudié le déroulement et la signification de ces fêtes qui regroupent tous les représentants de la communauté. « Héritage d'un cérémonial antique, christianisé et transfiguré par le modèle évangélique du jour des Rameaux, cette cérémonie n'a cessé d'être en France, comme en Allemagne et en Italie, un temps fort de la religion royale, une liturgie de l'Avent du Roi⁵ ». Ce qui se vérifie, dans l'accueil que Marseille réserve à la reine Marie et à ses enfants. Le cortège royal est attendu, à quelque distance de la ville, par une troupe d'arbalétriers qui lui feront escorte, tandis qu'un groupe de petits enfants les accompagne en criant « vive le roi Louis » ; le viguier et les syndics s'avancent à leur rencontre aux portes de la ville pour leur manifester leur respect ; on porte au-dessus du petit roi à cheval un dais d'or que soutiennent les notables, tandis que le viguier et les syndics tiennent la bride du cheval. Le lendemain, messe dans l'église des Cordeliers où le peuple « en grande liesse venait leur baiser les mains⁶ ». Ce sanctuaire revêt pour Marie de Blois et ses enfants une importance particulière : y est enterré et vénéré ce saint Louis d'Anjou, frère du roi Robert de Naples⁷, grand oncle donc de la reine Jeanne et en quelque sorte protecteur naturel des héritiers que cette reine s'était choisis. Comme l'écrit Florian Mazel : « Louis d'Anjou est bien un saint politique et dynastique ; il protège ceux qui soutiennent le roi angevin⁸ ». De plus, Marie de Blois ne pouvait ignorer le culte tout privilégié que son père, Charles de Blois, vouait à ce saint, dont il aurait aimé imiter l'exemple et à qui il avait fait dresser un autel dans l'église des Cordeliers de Guingamp.

La reine et son fils reçoivent ensuite les hommages d'un certain nombre de grands seigneurs à qui elle confirme ses donations. Puis, au cours d'une séance très solennelle, le 24 août, le roi et sa mère écoutent la lecture des chapitres de paix en provençal et jurent de respecter les statuts de la ville, ses privilèges et ses libertés. « Après jurèrent les sindics, le Roy et Madame, tenant les mains au livre (le livre des Statuts), et ordonné feust que toulz levassent les mains dextres et ils le firent ; après y eust un, à ce ordonné, qui à haulte vois fist laudes en criant "Au Roy Loys santé et bonne vie". Et le soir, grande illumination : "feux par les rues comme à la Saint Jean et aux fenêtres torches

4. Jean LE FEVRE *op.cit.* p. 155.

5. Noël COULET, « Les entrées royales en Provence au XIV^e siècle », *Ethnologie française*, 1977, t.7, p. 77.

6. Jean LE FEVRE, *Journal*, p. 155.

7. Les reliques de ce saint seront, en 1423, emportées à Valence, en Espagne, par les Catalans à la suite d'une attaque contre Marseille.

8. Florian MAZEL, « Piété nobiliaire et piété princière en Provence sous la première maison d'Anjou (vers 1260 – 1340) » dans *La noblesse et le pouvoir royal en France*, Paris, 1994, p. 538.

et chandelles⁹”. Pendant six jours, ce ne sont que messes – en particulier on va vénérer “le chef de Saint Ladre” (Lazare) à la cathédrale – cérémonies, réjouissances et Marie de Blois octroie des privilèges, comme la création de charges notariales ou des dons comme celui de Ventabren, Bouc, Vitrolles, Gardanne, promis à Bertrand d’Agoult, lorsque ces places auront été confisquées à leurs seigneurs rebelles. Mais des gens de plus modeste condition se voient nommés à des places d’écuyers ou à des fonctions qui, si elles ne sont pas prestigieuses, leur assureront des revenus honorables.

Ces manifestations terminées, la reine, ses enfants et ses gens reprennent le chemin d’Avignon par Berre et Salon, parfois avec des incidents fâcheux : « Après disner, quand passâmes devant Alamanon (Lamanon), un de la garnison sur les roches nous monstroit son cul et faisoit mine de jeter pierres à nous; icelle forteresse se tient pour le sénéchal de Beaucaire; et ce despleut forment aux gens de M^{me} et en dépit de ce coururent après gens de pié qu’ils virent au costé d’une forteresse nommée Mallemort qui se tient pour le sénéchal et en fu pris un varlet et fu amené à Orgon où nous gésismes celle nuit¹⁰ ».

A Cavaillon, Raymond d’Agoult, seigneur de Sault, reçoit « des lettres de son frère, le sénéchal, estant à Arles que ne convenoit point ja que Madame y envoiast aulcun des siens » pour préparer un ralliement: les Arlésiens ne veulent pour l’heure recevoir personne, car le sénéchal de Beaucaire « leur a arrêté leur bestail au royaume de France¹¹ », sans doute des troupeaux qui transhumaient sur le mont Lozère et les Arlésiens ne peuvent se ranger ostensiblement dans le camp de la reine; de même et dans le même temps, pour punir les Marseillais de leur fidélité envers elle, le même sénéchal « a osté aux bouchers de Marseille leurs bestes¹² ». Autant d’actes d’hostilité dont Marie de Blois se plaint à Berry, toujours à Nîmes, lui demandant de sévir, d’autant que « les gens du sénéchal de Beaucaire avoient assailli une forteresse nommée Larmarin (Lourmarin) » et se comportent en ennemis¹³. Cependant la reine, qui, « nonobstant la trêve du duc de Berry¹⁴ » et pour affirmer son pouvoir, a envoyé des soldats faire une démonstration de force dans la région d’Aix, engage, aussitôt après, avec l’Union, des pourparlers pour une suspension des hostilités.

De Cavaillon la petite troupe regagne Pont de Sorgues « au gistes » le 22 septembre; mais auparavant le Conseil a appris qu’un capitaine, aux gages de la reine, a pris « un fort nommé Barras sur un gentilhomme de la partie de Madame »; il faut donc au plus vite rétablir l’ordre et arrêter des

9. Jean LE FEVRE, *op. cit.*, p. 156 -167.

10. *Ibid.*, p. 167

11. *Ibid.*, p. 168-170.

12. *Ibid.*, p. 170.

13. *Ibid.*, p. 170.

14. *Ibid.*, p. 159.

mesures destinées à « faire vider le pays à certains hommes d'armes¹⁵ », or, sans argent, c'est chose impossible. La situation n'est guère prometteuse. C'est ce que note le facteur de Datini: « Il est évident que les choses ne sont pas prêtes pour qu'ils (Louis II et sa mère) aient le royaume de Provence et de longtemps¹⁶ », ceci le 13 septembre 1385, pronostic pessimiste que viennent démentir les hommages qui arrivent de Digne, Seyne, Selonnet, Oraison, Tourves, Brignoles, Ollioules, Six Fours. Et le 26 septembre, le petit Louis II accueille respectueusement le Pape qui, depuis Châteauneuf, fait étape à Pont de Sorgues: « Le roy li fut devant à mi-chemin et vindrent à l'entrée du Pont de Sorgues et le roy descendi à pié pour mener le Pape par le frain et pour ce que il estoit trop petit, le sire de Vinay porta le roy entre ses bras et le roy tenoit la main au frain de la mule du pape et ainsi jusqu'au chastel » où « le pape et six cardinaux disnèrent aux frais de M^{met}¹⁷ ».



Marie de Blois et Louis II. École française XVIII^e siècle.
Musée Granet Aix-en-Provence. Cliché Bernard Terlay.

La reine, en ce mois d'octobre, toujours à Sorgues, essaie de gagner du terrain; comme elle l'avait fait à Marseille précédemment, elle dispense et confirme des privilèges; ainsi accorde-t-elle à Apt la création d'une charge de notaire tant au civil qu'au criminel et à Digne la permission de bâtir un nou-

15. Jean LE FEVRE, p. 168 -170.

16. R BRUN « Annales avignonnaises 1382 -1410, extraites des archives Datini » *art. cit.* *MIHP*, 1935., p. 87.

17. Jean LE FEVRE, p. 165. Hongrie et la reine de Naples.

veau four banal et d'avoir des jours de foire supplémentaires, aubaines pour ces villes, qui ne lui coûtent pas un denier. Par ailleurs ses conseillers multiplient les démarches, à Avignon, auprès de la cour pontificale. C'est probablement alors qu'elle reçoit la visite du jeune cardinal Pierre de Luxembourg qui lui était apparenté et dont la piété et l'austérité excitaient l'admiration de tous, d'autant que ce n'étaient pas les vertus favorites de la plupart des cardinaux. Peut-être l'a-t-il réconfortée et elle en avait grand besoin, car, le 13 octobre, « nous fumes en angoisseux conseil pour le fait de Guillaume de Saignes, Perrotin de Termes et Jean de la Noisière, capitaines de gens d'armes desraisonnables¹⁸ » qui ravagent le pays; on finit par trouver 3 000 francs pour payer leur départ, qui tardera pourtant.

Heureusement, certains jours apportent un peu de répit; le 18 octobre, « un compaignon nommé Durant Bastide... venant de Hongrie dist pour certain que le frère du roy des Romains (il s'agit de Sigismond de Luxembourg) a pris a fame la fille de Hongrie que devoit avoir monseigneur de Valois¹⁹ », ainsi s'efface un projet qui eût été bien dommageable aux héritiers de Louis I^{er}²⁰ Et le 20, les Aixois signent une trêve de vingt mois à partir du début de novembre. On goûte alors, dans l'entourage de Marie de Blois, comme une pause heureuse semble-t-il. Le 14 novembre « le roy alla chacier le cerf à Courthézon avec le sénéchal²¹ » qui s'est rétabli momentanément; et surtout du côté d'Arles, les négociations progressent favorablement; le peuple arlésien semble accueillir avec joie « cette nouvelle seigneurie »; le 26 novembre « avoient été dittes messes du St Esperit en Arles et après disner faites danses et au vespres, grands luminaires de joie de la nouvelle segnorie par eux acceptée du roy Loys²². »

Il faut donc matérialiser cet accord le plus vite possible: le 3 décembre, Marie de Blois, ses enfants et son Conseil s'embarquent à Avignon pour Arles où ils arrivent le 4.

« Arrivâmes près de la ville, là furent processions »; le viguier et les syndics et autres notables portent le dais d'or, à pied, au-dessus du roi à cheval « et aux carrefours, il jette des florins²³ » selon « un rite d'avènement issu tout droit de la Rome du Bas-Empire²⁴ ».

À Saint Trophime, le cortège vénère les reliques du saint, puis s'installe dans l'hôtel de l'archevêque où commencent les derniers pourparlers avant la

18. Jean LE FEVRE p. 182.

19. *Ibid.* p.

20. Projet de mariage, précédemment évoqué, entre Louis de Valois, frère de Charles VI et Marie de Hongrie, qui aurait permis au prince français de revendiquer l'héritage de la reine Jeanne, et particulièrement la Provence, en raison de l'étroite parenté qui unissait la princesse de Hongrie et la reine de Naples.

21. Jean LE FEVRE. p. 196.

22. *Ibid.* p. 202.

23. Jean LE FEVRE, *Journal*, p. 205.

24. Noël COULET, « Les entrées royales en Provence », art. cit. *Ethnographie française*, 1977, p. 77.

cérémonie des hommages, pourparlers difficiles pour Marie de Blois, car certains des chapitres en discussion sont « contre raison », dit Jean Le Fèvre. En effet, il s'agit pour les Arlésiens de tirer le plus de profit possible d'une situation où ils se trouvent en position de force, en établissant avec la reine une convention qui leur garantisse nombre de privilèges et d'avantages et confirme, en l'élargissant, la précédente, passée en 1251, avec le premier Angevin de Provence, Charles I^{er}. Ils se font ainsi reconnaître le droit d'élire les administrateurs de la ville, les garanties qui les protègent dans le domaine judiciaire et leurs monopoles de chasse, de pêche, d'exploitation des pâturages « de Chastelet (Le Castellet de Montmajour), et d'Aureille ». Forcée d'en passer par là, la reine jure secrètement auprès de son chancelier « que les déraisonnables point elle ne garderoit. » Duplicité, dira-t-on, dont Jean Le Fèvre assume la responsabilité, puisqu'il écrit, dans son Journal, « et ce je li fis faire ad cautelam futuri temporis », par précaution pour l'avenir²⁵. Ajoutons que, par la suite, les rapports entre Marie de Blois et la ville d'Arles resteront bons et que les Arlésiens manifesteront à la reine attachement et respect.

Le nom d'Aureille revient dans une clause de cette convention, qui pèsera sur le cours des événements ; la reine s'y engage à restituer à la ville d'Arles le château d'Aureille qui devra être démoli. Cette forteresse, située sur la pente Sud des Alpilles, entre Eyguières et Mouriès avait appartenu à la communauté d'Arles jusqu'en 1251, date à laquelle les Arlésiens l'avaient remise à Charles I^{er}, comte de Provence, en gardant néanmoins leurs droits de pâturage dans le territoire. En 1289, le comte de Provence Charles II l'avait donnée à Imbert d'Allamanon, au grand déplaisir, semble-t-il des Arlésiens puisqu'un siècle plus tard ils veulent récupérer la place. À vrai dire, les Allamanon s'étant rangés dans le camp de l'Union d'Aix et ayant même participé au coup de main tenté, par les Tuchins, contre la ville d'Arles, en juillet 1384, leurs biens étaient soumis à confiscation pour trahison et les Arlésiens ne pouvaient que profiter de la situation. Mais cette restitution n'était pas acquise dans le contexte d'alors, la suite le montrera.

Par ailleurs, plusieurs articles de cette convention concernent la communauté juive de la ville dont les membres sont tenus pour des citoyens jouissant des mêmes privilèges que les autres ; de plus la reine et son fils doivent s'engager « à conserver et défendre iceux juifs tant en leurs personnes qu'en leurs biens de toute extorsion ou exaction » Le document justifie – avec une certaine fierté – ces particularités « veu que la ville d'Arles et ses citoyens vivent et usent de propres mœurs, paches, conventions, coustumes et privilèges, totalement séparés des aultres trois estats desdits Comtés (de Provence et de Forcalquier²⁶ ».

25. Jean LE FEVRE p. 206 -207.

26. *Conventions entre Charles Ier et Louis II et les citoyens d'Arles concernant les libertez et réservations desdits citoyens*, éd. Lyon, 1617, pour Robert REYNAUD, libraire à Arles, p. 42 sqq.

Le 10 décembre, c'est, dans la cour de l'archevêché, où l'on a dressé une estrade, la cérémonie des hommages, que prêtent les délégués de la communauté à genoux et la tête découverte, tandis que, assis sur leurs sièges royaux, le roi et sa mère jurent de respecter les termes de la convention qu'ils viennent d'établir avec les Arlésiens et que la foule, nombreuse, lève les deux mains en signe d'approbation et « y avoit grand peuple utriusque sexus christianorum et judeorum²⁷ ». Quelques jours plus tard, une autre cérémonie rassemble à Saint Trophime la reine, ses enfants et les habitants: on y célèbre les funérailles du sénéchal Foulques d'Agout, dont la fidélité ne s'était pas démentie à l'égard de ces nouveaux princes²⁸. Et, dans ces jours bien remplis, la reine manifeste sa miséricorde, en amnistiant une pauvre femme de Marseille, condamnée à une amende de 100 livres.

Deuxième voyage en Provence: Apt et la haute Provence (janvier 1386 - août 1387)

Le retour à Villeneuve ramène Marie de Blois à une difficile réalité: les routiers formulent encore des exigences, impossibles à satisfaire faute d'argent; le comte de Potenza, lui aussi, se livre au chantage: ou la reine satisfait ses prétentions ou il change de camp « quand il voudroit, il auroit bon accord avec Charles de Duras et avec Barthélémi (Urbain VI, le pape de Rome²⁹) ». Par ailleurs les hommes du sénéchal de Beaucaire occupent toujours les forteresses que leur réclame la reine et la cour de France pratique toujours les faux fuyants.

Marie décide alors de continuer à chercher l'appui du peuple de Provence et de faire reconnaître par lui la légitimité de ses droits; elle va parcourir le pays, rencontrer les habitants et négocier avec eux. Elle retrouve ainsi la politique de son beau-frère, Charles V qui « comprit très vite que le fonctionnement de la monarchie résidait avant tout dans le consentement des sujets... et que faire pour affermir le pouvoir royal, sinon gagner les cœurs et les esprits? ³⁰ » Démarche qui, par ailleurs, correspond à la nature profonde de Marie de Blois; plutôt que de contraindre, elle préfère convaincre. Et depuis les lointaines années languedociennes, elle a appris que toute négociation implique un échange. Aussi, par les rencontres, à travers les rencontres, elle va s'efforcer de « gagner les cœurs et les esprits » et de regrouper autour d'elle les fidélités³¹.

27. Jean LE FEVRE, p. 207.

28. Jean LE FEVRE, *op. cit.*, p. 215.

29. *Ibid.*, p. 219.

30. Françoise AUTRAND, *Charles VI*, Paris, 1986, p. 66.

31. « La quête des fidélités fait, en premier lieu, partie de la stratégie de la seconde maison d'Anjou pour vaincre la ligue d'Aix et conquérir la Provence ». Marcelle -Renée REYNAUD, *Le temps des princes*, Lyon, 2000, p. 64.

Parti de Villeneuve le 23 janvier 1386, le cortège royal, après une étape à l'Isle sur la Sorgue, arrive à Apt le 29; on retrouve alors le cérémonial rituel observé à Marseille et à Arles³²: l'escorte des petits enfants acclamant le roi, le dais porté au-dessus de sa tête par le viguier et les notables, l'installation dans l'hôtel de l'évêque et, en conclusion, les mêmes avantages et faveurs accordés à la ville. La reine restera à Apt, jusqu'en juillet, poursuivant sa politique de négociations et de concertations, promettant amnistie aux villes et aux seigneurs qui rallieront son camp et, pendant ce séjour, elle entame des démarches secrètes avec les Aixois et les Tarasconnais en vue d'une réconciliation, réconciliation que devrait faciliter la mort de son adversaire, Charles de Duras, en février 1386. Désormais l'Union d'Aix est sans prétendant, car Ladislas, l'héritier, est mineur et ses affaires sont confiées à sa mère Marguerite qui rencontre assez de difficultés en Italie et se désintéresse quelque peu de la Provence. Reste que le représentant des Duras, Balthazar Spinola, lui, est toujours à Aix, bien décidé à monnayer chèrement son changement de camp.

Pendant chaque jour se succèdent bonnes et mauvaises nouvelles; le 16 juin, on apprend que Georges de Marle a été reçu à Aix « à très grande joye et grande honneur » et que la ville serait favorable à un accord avec la reine. Mais le 25, « Boitard, le sire de Cuers et les aultres genz de Madame, logiés en un monastier nommé Salvacane » (Silvacane) sont attaqués par le capitaine de Mallemort, qui se réclame de Raymond de Turenne et du sénéchal de Beaucaire; heureusement « les gens de Madame les reboutèrent jusqu'à leur forteresse et en occirent et prindrent et amenèrent à leur logis³³ ».

Aussi en attendant que la situation mûrisse, la reine quitte Apt, le 21 juillet 1386, pour un voyage qui la conduira à Céreste, Forcalquier, Sisteron et Manosque, avant de se fixer dans le château de Pertuis que le comte de Beaufort a mis à sa disposition. À Sisteron, elle échappe de peu à un incendie: « Au vespres, le feu prit dans une maison et le vent estoit grand; on n'i peust mettre remède que le quart de la ville ne fust ars³⁴ ». Heureusement le cortège royal avait été évacué en toute hâte par une poterne dans le couvent des Frères Mineurs hors la ville.

Mais, au cours de son séjour à Apt, Marie de Blois a pris deux initiatives, lourdes de conséquences, dont on reparlera plus loin: elle a fait occuper le château d'Aureille sur la pente Sud des Alpilles et, en réponse à une démarche des habitants de Saint Rémy, elle leur a garanti le respect de leurs privilèges avec la promesse de les réintégrer dans le domaine comtal, satisfaisant une vieille requête des Saint Rémois qui n'avaient jamais accepté la donation que la reine Jeanne avait faite de leur territoire à la famille de Turenne-Beaufort; cette décision, grosse de menaces, inquiète son chance-

32. Jean LE FEVRE, p. 233.

33. *Ibid.*, p. 287.

34. *Ibid.*, p. 305.

lier, « Je doute que cette lettre ne suscite escandle contre le visconte de Turenne à qui sont ceux de Saint Rémy³⁵ » et Jean Le Fèvre a raison; car, si Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, ne semble pas en vouloir à la reine à qui il a offert l'hospitalité à Pertuis et qui l'a fait entrer dans son Conseil, il n'en va pas de même de son fils Raymond qui, installé aux Baux et contrôlant la forteresse de Roquemartine, prend prétexte de cette décision pour ouvrir des hostilités dont on parlera plus tard. Car Raymond aurait reçu de son père, en 1379, au moment où il était émancipé: « *villam, castrum et locum Sancti Remigii cum omnibus pertinentiis*³⁶ »

Et voici qu'apparaît l'un des plus redoutables, sinon le plus redoutable, de ces « seigneurs-brigands » qui font régner l'insécurité en Provence, Raymond de Turenne. Venu aux Baux, sous le prétexte de veiller à l'administration des biens de sa nièce, Alix, il n'a pas tardé à s'en déclarer légitime propriétaire, prétendant les tenir de sa sœur, Jeanne, épouse en premières noces du seigneur des Baux³⁷. Marie de Blois devra l'affronter durement dans la suite des temps et cette lutte sera plus longuement évoquée dans la dernière partie de ce récit.

Mais, dès cette époque, Raymond de Turenne est en conflit avec le Pape à qui il reproche, entre autres griefs, de ne pas lui avoir restitué des bijoux et des objets de prix provenant de l'héritage de Grégoire XI, son oncle. En août 1386, Le Fèvre écrit « pour ce que les gens de messire de Turenne avoient couru aux portes d'Avignon, je ne osai aller le droit chemin et vins au giste à Sault par de mauvais chemins³⁸ ». Et le 3 septembre les soldats de Turenne attaquent et battent ceux du Pape à Eyragues « et pourtant c'estoient des bons ». Mais ces agressions visent plus, semble-t-il, Clément VII que la reine.

Pourtant une accalmie se dessine « Le 20 décembre, la reine d'Anjou est entrée à Avignon avec le roy son fils et son autre fils. Messire Raymond de Turenne est venu avec elle pour traiter l'accord avec le Pape; il a sûreté pour dix jours. On pense que la paix se fera... Il est venu avec la reine et messire Raymond pas mal d'hommes d'armes³⁹ », écrit le facteur de Datini. Un accord est conclu en effet entre le pape et Raymond de Turenne et le 8 janvier 1387, le même correspondant, toujours bien informé, signale que « on espère que toute la Provence se ralliera aux couleurs de la reine et du roi d'Anjou; si cela arrivait et je crois qu'il en sera ainsi et si la Provence demeurait en paix, vous devriez en tirer bénéfice » Le 22 janvier, même son de

35. Jean LE FEVRE p. 309.

36. Abbé PAULET, *Saint Remy de Provence, son histoire nationale, communale, religieuse*, Saint Remy, 1906, p. 41.

37. « Madame ma mère et moy tenons le chastel des Baux de ma sœur de Chevigny en serement et par certaines conditions ne à d'aultres ne le devons bailler. » A.N. KK 55 n° 22 f° 23 r°.

38. Jean LE FEVRE, p. 312

39. Robert BRUN « Annales avignonaises », art. cit. *MIHP*, 1935; p. 94.

cloche « le roi et la reine d'Anjou partent demain d'ici et s'en vont à Pertuis où, d'après ce qu'on dit, ils traiteront l'accord avec les habitants d'Aix, Tarascon et ceux des autres villes qui tiennent avec Aix⁴⁰ ».

Pendant ce temps, Jean Le Fèvre a été envoyé à Paris pour demander quelques subsides; il se rend auprès du duc de Berry, « pour qu'il voulsist prester à Madame aucune somme pour aidier à la rançon de Jean de Bretagne (le frère de Marie de Blois qui, en Angleterre, attend toujours sa libération) et elle s'en obligeroit envers li. Il respondi flebement, monstrant qu'il n'estoit pas aisié et nous assigna jour à l'andemain »; et le lendemain il fait comprendre qu'il serait intéressé par « l'ostel de Vicestre » (Bicêtre) qui appartient à Marie. « Je dis que je pensoie que Madame le vendroit volentiers, consideré la nécessité en quoi elle est⁴¹. Et de fait, c'est la solution que retient la reine.

Quant aux embarras de Provence, le duc regimbe: « considérés les affaires du Roy et l'estat de ses finances, il ne povoit aidier à la la royne de riens ceste année⁴² » Toutes les démarches et les instances de Jean Le Fèvre et de ses amis restent infructueuses; serait-ce là une revanche sur l'échec subi en Provence⁴³ ?

Mai – octobre 1387 : des succès en Provence, des déboires à la cour pontificale

Heureusement, à Aix, les envoyés de la reine parviennent à un accommodement avec Balthasar Spinola et surtout, en dépit de l'accueil malgracieux fait par le duc de Berry à Jean Le Fèvre, la cour de France restitue les forteresses qu'elle avait fait occuper depuis 1383; en mai 1387, le sénéchal de Beaucaire, Enguerrand de Eudin « li (à la reine) escrit des lettres moult révérentes en la nommant contesse de Provence et soy excusant de aulcunes choses et M^{me} li rescript gracieusement et par conseil⁴⁴ ». Et, en effet, il évacue enfin les places fortes, aussitôt occupées par les troupes de Marie de Blois. Aussi le correspondant de Datini peut écrire le 15 mai 1387 « les troupes sortent de Provence; elles ont rendu partie des châteaux au pape, partie à la reine; mais le pays n'est pas encore bien sûr à cause des Tuchins et parce que l'accord d'Aix et de Tarascon n'est pas encore conclu⁴⁵ ». Un tel accord ne se conclut pas sans argent, comme toujours la reine en manque; et, circonstance aggravante, le pape semble abandonner son camp. En juillet 1387, « il fut parlé

40. Robert BRUN, art. cit. *MIHP* 1935, p. 95.

41. Jean LE FEVRE, p. 330 -331.-.

42. *Ibid.* p. 333

43. Le duc de Berry avait déjà pris une autre revanche; il avait négocié l'union du frère du roi, le jeune Louis de Valois, précédemment fiancé à Marie de Hongrie, avec Valentine Visconti, fille de Jean Galeas Visconti, seigneur de Milan. Or en juillet 1385, il avait proposé à Marie de Blois de marier son fils avec cette même héritière. Puis, à l'insu de sa belle-sœur, il avait mis sur pied et réalisé le projet ici évoqué.

44. Jean LE FEVRE, p. 346.

45. R BRUN « Annales avignonaises » art. cit. *MIHP*, 1935, p. 99.

fort mordamment du gouvernement de M^{me} ». On lui reproche d'avoir un arrière conseil⁴⁶ et de faire le contraire de ce « qui li est conseillé à Avignon⁴⁶ ». Clément VII renâcle à l'aider financièrement; or, si l'on veut Aix, il faut obtenir, en particulier, le départ de Balthasar Spinola dont les exigences sont élevées et qui réclame 13 000 florins avant le 18 août ou le traité est nul. « Ce mot fut dur, car M^{me} ne les avait pas. Assez pesamment fu conclu que M^{me} iroit à Avignon veoir comment elle pourroit finer⁴⁷ ». Démarche humiliante pour la reine qui se voit désavouée par la Cour pontificale, alors qu'elle a conscience de progresser dans la bonne voie. Elle quitte donc Pertuis pour Avignon avec ses enfants et elle est reçue assez fraîchement par le pape qui la somme de se présenter devant lui à Roquemaure, mais pas avant le 16 août – on est le 11 – Enfin, elle dîne avec lui et on décide d'un emprunt auprès de plusieurs cardinaux. Le Fèvre prête 250 francs. De cette détresse, le correspondant de Datini fait foi: « On dit que la reine d'Anjou devait aller à Paris auprès du roi afin, croit-on, d'avoir de l'argent; car on dit qu'elle n'en a pas. Les signes s'en voient suffisamment, car elle tient petit état et se sert peu de l'argent pour les choses qu'elle a à faire, 29 août 1387⁴⁸ ».

Le Journal de Jean Le Fèvre mentionne, pourtant, les progrès des partisans de la reine; en juillet 1387, ralliement de Draguignan, en août de Saint Raphaël et Fréjus, en septembre de Toulon, Saint Maximin, Hyères; les châteaux d'Eyguières, d'Eyragues, de Mouriès sont occupés par les hommes de Marie de Blois qui recommande aux capitaines de ces garnisons « de ne pas molester les hommes du lieu et de les laisser jouir de leur héritage⁴⁹ ». Mieux encore, en mai, les Aixois ont fait savoir qu'ils allaient rentrer dans l'obéissance, pourvu qu'on leur accorde un délai. Dans le même temps, la reine envisage le mariage de son fils Louis avec la fille de Charles de Duras, ce qui pourrait arranger les affaires de Naples; mais elle se heurte sur ce point à l'indignation du jeune garçon qui « dist à sa mère que a traité qu'elle menast pour le mariage avec la fille de Charles de Duras, il ne consentoit, mais il contredisoit, disant que ce ne serait pas bien fait de estre marié à la fille d'un traître⁵⁰ ». Et la mère de respecter cette réaction inspirée par la loyauté. Les affaires d'Italie se rappellent à elle pourtant; en juillet 1387, le comte de Potenza s'est livré devant le pape à une virulente démonstration, réclamant l'envoi de « finance pour soustenir l'hiver qui vient les gens d'armes ou autrement il doubtte que Madame la Royne perdra le royaume; et ce serait grande honte de perdre ce qui a tant cousté, comme la mort du Roy Loys et aultres nobles qui mors son⁵¹ ». Le mois suivant, arrivent des ambas-

46. Jean LE FEVRE, p. 364

47. *Ibid.* p. 376.

48. Robert BRUN « Annales avignonnaises », art. cit. *MIHP*, 1935, p. 102.

49. Jean LE FEVRE p. 383

50. *Ibid.*, p. 351.

51. *Ibid.* p. 363-364.

sadeurs de Naples qui viennent présenter une semblable requête⁵²: « Nous âlâmes au-devant jusques près d'un chastel nommé les Essarts entre Villeneuve et Aramon⁵³ ».

Ces démarches ne font pas oublier à Marie de Blois d'autres préoccupations; le 24 août 1387, « M^{me} oy messe devant la sépulture du cardinal de Luxembourg⁵⁴ ». Ce saint homme est mort le mois précédent et déjà on parle de miracles sur sa tombe qu'il a voulue dans le cimetière des pauvres, aux Corps Saints, tombe sur laquelle, en 1389, la reine fera édifier une chapelle en bois, après avoir sollicité du pape la canonisation de ce pieux cardinal. À ce devoir de piété s'ajoute peut-être, pour elle, une demande d'intercession à celui qui avait été si sensible à la détresse des autres. Car les difficultés la pressent. « Ce jour – 28 août – M^{me} eut angoisseux conseil pour délivrance de finances pour l'Italie » et le 1^{er} septembre, « elle envoisist supplier le pape que il pourveust aux besognes, qar elle ne avoit autre refuge. » Elle est à grand douleur⁵⁵. D'autant qu'elle est harcelée par les comtes italiens⁵⁶ qui réclament un engagement ferme; « après disner Madame ala de pié en Avignon devers le pape pour li dire son povoir de finance envoyer au Royaume » et le lendemain, elle y retourne « au matin⁵⁷ » et y reste toute la journée. Cette insistance et peut-être aussi cette angoisse emportent la décision: le pape accepte de donner 22 000 florins pour l'expédition d'Italie que commanderait le duc de Bourbon, récemment arrivé à Avignon. Et elle obtient des cardinaux, ses créanciers, des délais de paiement:

Troisième voyage en Provence: ralliements d'Aix et de Tarascon (octobre – décembre 1387)

En attendant, la situation s'éclaire, Aix envoie des représentants qui dînent avec la reine et ses enfants et témoignent des bonnes intentions de la ville. Quelques jours plus tard, ce sont les ambassadeurs de Tarascon qui se présentent, chargés de messages prometteurs. Aussi Marie de Blois quitte Avignon le 16 octobre, « vint trop tard à Noves et passa Durance à grand danger »; elle dîne à Noves et y fait mettre en liberté des prisonniers; puis par Saint Andiol où « Bertrand Boitard, (un de ses capitaines), vint au-devant d'elle en belle ordonnance⁵⁸ », et par Mallemort, désormais délivré des hommes du sénéchal de Beaucaire, Lambesc, Saint Cannat, elle arrive avec

52. Une intervention militaire dont le commandement a été confié à Othon de Brunswick est déjà en cours depuis janvier 1386; Brunswick entre victorieusement à Naples le 16 juillet 1387; mais selon le correspondant de Datini, la nouvelle n'est connue à Avignon qu'au début du mois d'août. Robert BRUN, « Annales avignonaises », MIHP, 1935, p. 101.

53. Jean LE FEVRE, p. 384.

54. *Ibid.*, p. 384

55. *Ibid* 387-390.

56. Il s'agit outre le comte de Potenza, des comtes d'Ariano et de Cerreto, membres de la délégation napolitaine récemment arrivée à Avignon.

57. Jean LE FEVRE, p. 424-425.

58. Jean LE FEVRE, p. 446.

ses enfants à Notre-Dame de Consolation, – pour elle la bien nommée –, aux portes d’Aix.

Le 21, c’est le ralliement solennel d’Aix qui récupère tous les droits et privilèges qui lui avaient été retirés, en même temps qu’une amnistie est accordée à tous les rebelles. Les différentes cérémonies, procédures et festivités durent jusqu’au début de novembre. La reine et sa suite, assiste à la messe dans toutes les églises paroissiales et conventuelles de la ville. Pieuses démarches que justifie une situation encore bien difficile; certes, Aix a reconnu la légitimité du jeune roi, mais Balthasar Spinola est toujours là et entend bien ne pas se faire oublier. Autrefois nommé sénéchal par Charles de Duras, il demande, maintenant, à être confirmé dans cette fonction, vacante depuis la mort de Foulques d’Agoult. Dans son désir de parvenir à la paix, Marie de Blois semble prête à céder, ce qui désespère son chancelier; l’opposition décidée de quelques villes dont Marseille, la fidèle des fidèles, la détourne d’une telle décision. Heureusement, dans le même temps, elle enregistre des succès importants: en décembre, c’est au tour de Tarascon de reconnaître le pouvoir du roi: « A l’entrée de Sainte Marthe, fu un siège hault richement paré, là seirent M^{me} et mes deux seigneurs et devant eulz fu tout le peuple, et fist une notable proposicion messire Bertran Bourgeois à laquelle je respondi; puis Madame jura les libertés et chapitres et les syndics firent hommage pour l’Université (la communauté) et tout ce jour firent grande fête et au soir des feux de joye sur les portals⁵⁹ ». Ces ralliements s’accompagnent d’amnistie; en janvier 1388, encore, la reine accorde son pardon « *pro omnibus pillardis qui patriam Provincie devastarunt sub umbra domini Remondi de Turena remissio plenaria de omnibus criminibus et delictis*⁶⁰ ». Pour tous les pillards qui à l’ombre de messire Raymond de Turenne ont dévasté la Provence, notre patrie, remission plénière de tous leurs crimes et délits”.

Une nouvelle fois paraît ici Raymond de Turenne, ce personnage qui a hanté les chroniques provençales et la poésie, puisque Frédéric Mistral l’évoque dans son poème *Nerto*, et contre qui bientôt se lèvera toute la Provence et cela pendant presque dix ans.

Mais, en ce début de 1388, Marie de Blois, grâce à son pragmatisme, et à des libéralités nombreuses, parfois un peu imprudentes, a réuni autour de son fils la presque totalité de la Provence, presque seulement, parce que cette année 1388 verra Nice et Barcelonnette se refuser à faire amende honorable et se donner au comte de Savoie, tout heureux d’avoir enfin un accès direct à la mer. Une expédition est bien envoyée sous la conduite de Georges de Marle, nommé, depuis décembre 1387, sénéchal de Provence, mais, « Georges de Marle, homme du comte de Savoie, ne voulant pas combattre

59. Jean LE FEVRE, p. 476.

60. *Ibid.* p. 506.

son maître, leva le siège et se retira à Grasse⁶¹ » et l'affaire tourne court; faute d'argent aussi, peut-être. Un autre danger a pu détourner la reine d'une expédition pleine de risques. En effet, en mars 1388, le roi d'Angleterre écrit à l'un de ses plus redoutables chefs de bande, John Hawkwood, alors en Italie au service d'Urbain VI, lui donnant pouvoir de faire la guerre à Louis II et à sa mère, présentés comme des schismatiques ennemis du pape de Rome⁶². Il ne semble pas que cet ordre ait été suivi d'effet. Heureusement pour Marie de Blois⁶³!

Mais revenons à ce mois de janvier 1388, « La reine d'Anjou est encore ici », écrit le facteur de Datini, le 17 janvier 1388, « avec ses enfants; elle demeure dans la maison qui appartenait au cardinal Guillaume d'Aigrefeuille avec un petit train et elle n'a pas un denier à dépenser ni à donner aux hommes d'armes. Elle devait aller à Paris, il y a un mois, et on dit qu'elle doit le faire, mais elle n'a pas d'argent pour faire les dépenses du voyage; elle a de grosses dettes, dit-on, et elle a engagé tous ses bijoux⁶⁴. La question des mercenaires est insoluble et faute d'être payés, ils ravagent le pays. « On ne peut pas aller à Aix en sécurité et la Provence connaît de plus grosses difficultés que jamais avec des hommes d'armes qui occupent des places fortes et ne sont payés de gages, si ce n'est en paroles⁶⁵ ».

Une éclaircie pleine de promesses (janvier 1388 - janvier 1390)

La reine décide – alors d'aller chercher du secours auprès du roi de France, à Paris; elle quitte donc Avignon, le 28 janvier 1388, avec ses enfants, pour Angers, puis Orléans où elle retrouve Charles VI à qui elle va demander son appui pour le mariage de Louis avec la fille du roi d'Aragon et son aide pour une expédition en Italie dont l'urgence s'impose, si l'on en croit les ambassadeurs napolitains. En mars, elle reçoit à Angers la visite du comte d'Etampes en route pour la Bretagne où il doit rencontrer le duc, ancien ennemi de la famille de Blois; « là trouva-t-il la royne de Naples qui femme avoit esté du duc d'Anjou et ses deux biaux fils, Loys et Charles. La dame reçut le conte d'Etampes, son cousin, liement (joyeusement) et doucement, car bien savoit le faire et là estoit Jean de Bretagne delez sa sœur⁶⁶ ».

C'est ce prince qui avait passé plus de trente ans en Angleterre, car le duc de Bretagne, son rival heureux, qui devait obtenir sa libération, s'était

61. Germain BUTAUD, *Guerre et vie publique en Comtat Venaissin et à Avignon (1350 - 1450)* thèse soutenue à l'université de Nice 2000, p. 102.

62. RYMER, *Foedera*, op. cit. t. III, 4^e partie p. 18

63. Après une trêve conclue en octobre 1389 et renouvelée en octobre 1400, la cession de Nice à la Savoie sera définitivement réglée par la femme de Louis II, Yolande d'Aragon en 1419, au titre du remboursement des sommes prêtées par le comte de Savoie à Louis I, lors de son expédition en Italie.

64. Robert BRUN, « Annales avignonaises » art. cit. *MIHP*, 1935, p. 106.

65. *Ibid.* p. 106-107.

66. FROISSART, *op. cit.* t. XIV, p. 233.



Jehan de Bretagne Comte de Soubzairre

Jean de Bretagne. Portait extrait des Mémoires pour la canonisation
du bienheureux Charles de Blois, Saint-Brieuc 1921.

dérobé à cette obligation, craignant sans doute son retour. « Et quand li sou-
venoit de son jeune temps li qui estoit de la plus haute et noble génération du
monde, comment il l'avoit perdu et encore perdoit, il plouroit tendrement et
eust plus chier estre mort que vif, car trente-cinq ans ou environ fust-il en
danger de ses ennemis en Angleterre⁶⁷ ». Marie de Blois, tout au long de ces
années difficiles, s'était efforcée de le délivrer; en novembre, en

décembre 1384, elle avait négocié, par l'intermédiaire d'hommes de confiance, avec le duc de Bretagne, sans résultat. Sa douleur de veuve ne lui faisait pas oublier son frère captif, elle persévère ensuite et obtient l'appui du connétable de France, Olivier de Clisson et de quelques autres seigneurs d'importance, comme l'amiral de France, Jean de Vienne et Enguerrand de Coucy, grâce à qui elle parvient à ses fins et retrouve le prince, quitté plus de trente ans auparavant. Il venait d'épouser la fille d'Olivier de Clisson, à qui la reine avait cédé certains de ses biens en échange de son aide pour la libération de son frère.

À cette joie d'ordre familial, s'ajoutent des espérances de réussite dans les projets italiens. La reine reçoit très bon accueil du roi; cette année-là (1388). Charles VI a décidé de régner seul, il a renvoyé ses oncles qui, depuis 1380, gouvernaient le royaume et a appelé auprès de lui les sages conseillers de son père, brutalement congédiés par eux. Il s'intéresse à ses jeunes cousins et rassure sa tante: il n'a aucune intention de s'emparer de la Provence; en revanche, il juge imprudent l'envoi en Italie d'un enfant aussi jeune que Louis, « un chef de guerre grant y seroit à envoyer⁶⁸ », il promet 30 000 francs et se montre favorable au mariage aragonais pour lequel Marie de Blois œuvre depuis quelque temps. Cette attitude réconfortante du roi peut s'expliquer par les liens noués entre Charles VI et ses cousins lors de leur précédent séjour à Paris. En effet, dit Françoise Autrand « la sage reine Marie eut soin, alors même que le duc de Berry ne lui ménageait pas les affronts, de maintenir un contact personnel entre ses enfants et le roi, leur cousin. Louis à sept ans avait rendu visite à Charles VI qui l'avait invité à dîner seul avec lui⁶⁹ ». Politique avisée qui porte ses fruits, maintenant que le roi affirme son autonomie par rapport à ses oncles. La reine s'attarde en France, elle a, avant son départ, nommé à Arles les différents responsables chargés de l'ordre dans le comté. À Pâques de 1389, elle réside à Paris auprès du roi qui reçoit le cardinal de Thury chargé d'un message du pape à propos des dangers qui menacent le royaume de Sicile: Marie de Blois et ses enfants doivent regagner la Provence, dit-il et préparer l'envoi de troupes supplémentaires en Italie.

« La veuve du duc d'Anjou qui, au dire des gens sages, veillait avec soin au maintien des droits de sa famille, ...se rendit en toute hâte auprès du roi pour prendre congé et le supplier instamment de donner aide et conseils aux jeunes princes ses parents. Le roi accueillit avec bonté cette juste requête... il voulut resserrer avec eux les liens de son amitié et leur donner une marque de sa faveur en leur conférant l'ordre de la chevalerie avec une magnificence jusque-là inouïe⁷⁰ ». La fête est fixée au premier jour du mois de mai, Marie de Blois s'y rend « dans un char couvert, accompagné de princes du sang et

67. *Froissart* t. XIII, p. 125.

68. Jean LE FEVRE, *op. cit.* p. 526.

69. Françoise AUTRAND, *Charles VI, op. cit.* p. 220.

d'un nombreux cortège de ducs, de chevaliers et de barons; à ses côtés marchaient les deux jeunes princes, ses nobles enfants, ils étaient à cheval... et portaient tous deux une robe large et traînante d'un gris foncé et sur la croupe de leurs chevaux, ils portaient aussi, pliés en rouleau et attachés derrière eux à la selle de leurs chevaux quelques pièces d'étoffe, pareilles à celles dont ils étaient vêtus; tel était l'appareil des anciens écuyers lorsqu'ils partaient pour un voyage⁷¹ ». L'imaginaire des romans de chevalerie inspire toute la cérémonie qui va suivre. « Et ils estoient très beaux enfants, doux et gracieux et les faisoit beau à voir⁷² ».

Puis la reine s'arrête à Saint Denis, tandis que les princes vont revêtir « leurs nouveaux costumes de chevaliers, un double vêtement de soie rouge fourré de menu vair, la robe était arrondie et descendait jusqu'aux talons et le manteau fait en forme d'épitoge impériale pendait des épaules jusqu'à terre », dans cet appareil, ils retrouvent leur mère pour un banquet où « la reine de Sicile, les ducs de Bourgogne et de Touraine, le roi d'Arménie prirent place à la droite du roi; à sa gauche étaient assis le roi de Sicile et son frère; les dames et demoiselles occupaient le reste de la table⁷³ ». Les choses sérieuses commencent le lendemain; après une veillée de prières, écourtée en raison de leur jeune âge, ils retrouvent le matin, leur mère, entourée de la reine de France et d'une nombreuse et brillante assemblée, à l'église où, après la messe, ils sont adoubés chevaliers par le roi lui-même. Plusieurs jours se passent ensuite, consacrés à des joutes où, sous les yeux de leurs dames dont ils portent les couleurs, s'affrontent des chevaliers, mais tous se retrouvent aussi à des dîners splendides et à toutes sortes de réjouissances.

Puis, au terme de ces liesses, Marie de Blois et ses enfants participent à une autre cérémonie, bien différente; vêtus de noir, ils assistent, avec les souverains et toute la cour, au service funèbre, célébré à Saint Denis, en l'honneur de Bertrand du Guesclin; mort en juillet 1380, le connétable de France avait été, sur l'ordre de Charles V, déposé « dans la sépulture qui lui était préparée au pied de celle où reposait déjà la reine Jeanne de Bourbon⁷⁴ ». Mais les obsèques solennelles avaient été différées par la mort du roi. En exécutant les volontés de son père, Charles VI affirmait inscrire son action dans la continuité et, comme le feu roi l'avait souhaité, marquer sa reconnaissance à celui qui avait si bien combattu pour le royaume. À un moment, où Marie de Blois voyait s'ouvrir, pour elle et ses enfants, des perspectives heureuses grâce au secours et à l'aide de Charles VI, peut-être cette célébration lui rappela-t-elle beaucoup d'images des jours enfuis. Fidèle partisan de Charles de

70. *Chronique du Religieux de Saint Denis*, op. cit. livre X, p. 585.

71. *Ibid.* p. 589.

72. Jean JUVENAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, éd. Denys GODEFROY, augmentée de plusieurs mémoires, journaux et observations historiques, Paris, 1653, p. 73.

73. *Chronique du Religieux de Saint Denis*, op. cit., p. 589- 591.

74. Micheline DUPUY, *Du Guesclin*, Paris, 1977, p. 206.

Blois, Du Guesclin escortait en 1356, le duc et sa fille au moment où ils retrouvaient la liberté; en Languedoc, il avait guerroyé avec Louis d'Anjou qui l'avait toujours soutenu dans ses choix stratégiques et contre les calomniateurs ou les critiques; familier des deux époux, il était le plus illustre de « ces capitaines dont elle agréait les hommages », en particulier lors de la malheureuse équipée de Provence, en 1368. Tant de souvenirs doux ou amers!

Mais Marie de Blois n'est pas femme, semble-t-il, à s'attarder sur le passé; il lui faut organiser le départ de son fils pour l'Italie et ramener l'ordre en Provence; heureusement elle peut compter désormais sur le roi de France. Car le roi promet sa visite à Avignon pour le couronnement du jeune Louis, tout en alimentant largement le trésor de guerre de la reine.

Promesse tenue, le 30 octobre 1389, Charles VI arrive à Avignon avec son frère, Louis et une très brillante escorte de grands seigneurs, parmi lesquels le seigneur de Coucy et l'oncle du jeune prince, Henri de Bretagne. Ils empruntent le pont à partir de Villeneuve, les rues d'Avignon, encourtinées, sont couvertes de dais depuis la porte du Rhône jusqu'à Notre Dame des Doms, où le pape attend le roi, entouré de vingt-six cardinaux, puis Pierre d'Ailly, éminent théologien de l'Université de Paris, autrefois le maître et l'ami de Pierre de Luxembourg, prononce le panégyrique du jeune cardinal.

La manifestation la plus importante a lieu le jour de la Toussaint; dans la chapelle du palais, « droit à l'entrée du cueur fut fait un grand eschafaut bien haut où l'on montoit à huict degrez, auquel avoit un petit lict et courtines auquel fut assise la reyne Marie de Sicile, mère du roy et le roy auprès d'elle, lequel, en signe de pureté et d'innocence, fut vestu de blanc, d'une cotte à boutons et estoit la cotte fourrée d'hermine ». Puis l'enfant descend, s'agenouille devant le pape, l'embrasse, se dirige vers l'autel et lit « l'hommage que les roys de Sicile font à l'église ». Le roi de France et les seigneurs de sa suite alors « le convoièrent dans une chapelle et là fut le cardinal d'Ostie » qui lui fait les onctions saintes sur la poitrine, le dos et les épaules et les mains; « et ce fait fut essuyé de pain, c'est à savoir de la mie » Remonté à la tribune, « le roy Louis fut dépouillé de sa cotte blanche et vestu de tunique et damatique comme diacre, le tretout à fleurs de lys aux armes de Sicile et par-dessus une étole très riche ».

Cependant les ducs de Touraine et de Bourbon ont apporté sur l'autel les insignes du pouvoir: l'épée, une pomme d'or surmontée d'une petite croix, le sceptre et la couronne. Ces insignes lui seront remis au cours de la messe solennelle, d'abord l'épée, que le pape lui « baillera » en lui rappelant que cette arme doit être au service de l'Église, protéger les bons et punir les méchants et l'enfant la brandit par trois fois, puis le sceptre et la pomme d'or, enfin le roi de France va chercher la couronne sur l'autel, la remet au pape qui en coiffe le jeune prince; celui-ci remonte alors, sur « l'eschafaut, auquel eschafaut il fut receu par la Reyne qui le baisa » Il communie ensuite sous les deux espèces et, à la fin de la cérémonie, quitte la chapelle dans un cortège

magnifique où il marche en tête. Il change encore de tenue, et revêt « un habit royal de velours vermeil, surcot et manteau », semblables aux vêtements que porte Charles VI⁷⁵. Au repas qui suit, assis à côté du roi de France, il est servi par le sire d'Albret, le comte de Genevois, le sire de Coucy et Henri de Bretagne, son oncle.

La ville d'Avignon célèbre l'événement par de grandes manifestations : « On avait fait d'autres apprêts », dit le Religieux de Saint Denys, « pour perpétuer le souvenir de cette fête extraordinaire ; plus de mille enfants avaient été vêtus d'habits royaux et distribués dans les différents carrefours de la ville, sur des galeries de bois, pour faire entendre, au passage du roi, des acclamations bruyantes en son honneur. A l'occasion de cette visite longtemps désirée les habitants passèrent quatre jours en bals et divertissements⁷⁶ ».

Cette consécration est aussi celle de la reine Marie et l'on peut imaginer sa fierté et sa joie, mais Jean Le Fèvre, qui aurait si bien su nous faire partager ces moments heureux, s'est tu ; pourquoi ? Non seulement, en 1388, il a accompagné la reine en France, mais il a plaidé sa cause, éloquemment, on peut le supposer, devant le roi et les ducs de Bourgogne, de Bourbon et de Touraine ; il a participé à plusieurs « angoisseux conseils », la reine, en partant dans son château de Guise « me laissa à Paris pour ses besoignes et me bailla son signet pour les lettres missibles⁷⁷ », il jouit donc toujours de sa confiance, une confiance si largement méritée et tout à coup ce silence. Pourquoi ? On l'ignore. La reine est revenue à Paris, le 12 juin, « en droite voie à son hostel⁷⁸ ». Le journal s'arrête le lendemain, on n'en sait pas plus. Est-ce la maladie qui l'a amené à interrompre son activité auprès de Marie de Blois ? On n'ose penser à une disgrâce qui aurait été bien brutale et bien injuste. La seule certitude, c'est qu'il meurt, à Avignon, – il y serait donc revenu dans l'entourage royal – le 11 janvier 1390, dans l'hôtel de la Servelière, près de la Livrée qui avait appartenu à Pierre Ameil, cardinal d'Embrun, un autre fidèle de la reine, située près du Portail Boquier⁷⁹. On l'enterre à Saint Martial.

Au sortir des fêtes somptueuses qui réjouissent Avignon, il faut mettre en œuvre le départ du jeune roi ; car son couronnement n'est que le prélude à la reconquête de Naples ; les ambassadeurs italiens ouvrent de très heureuses perspectives : les seigneurs et le peuple napolitain attendent avec impatience leur nouveau souverain. Celui-ci va donc s'embarquer, le

75. Jean JUVENAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, op. cit. « L'ordonnance et le mystère du sacre et coronation du roy Loys de Sicile, comte de Provence » p. 566 -571.

76. *Chronique du Religieux de saint Denys*, op. cit livre X, p. 621.

77. Jean LE FEVRE, p. 527.

78. *Ibid.* p. 529.

79. Cet hôtel est cité dans le testament de Pierre de Fayeto, en date du 11 octobre 1382 : « hostalaria de la Servelhieryra, juxta portale Boquier, scita infra libratam rev. Patris Petri, card. Ebreduniensi », cité par Anne-Marie HAYEZ dans « Les livrées avignonaises de la période pontificale », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1993, t. II, p. 29.

20 juillet 1390, pour l'Italie sur une galère, bénie par le cardinal de Thury, qui accompagne le jeune prince; les Avignonnais ont fait faire une procession pour la réussite de l'entreprise.

Bien accueilli d'abord, Louis II se heurtera plus tard à des ennemis qui ne désarment pas et à la trahison de certains de ses partisans comme ce comte de Potenza dont la fidélité, par le passé déjà, avait paru bien chancelante. En 1399, avec son frère Charles, venu à son secours, il regagne la Provence, chassé de son royaume. En 1390, cependant, en dépit de tous les espoirs, ce n'est pas sans angoisse, on peut le penser, que Marie de Blois voit s'éloigner, pour un avenir encore incertain, cet enfant de douze ans sur lequel elle a veillé avec tant de sollicitude, pendant des années, le gardant sans cesse à ses côtés. Mais le devoir l'impose. C'est ce que lui avait prescrit son mari, dans un de ses testaments: envoyer le plus rapidement possible leur fils en Italie, pour prendre possession de ses États.

Elle reste pour administrer une Provence qui lui est désormais acquise, mais où règnent encore un peu partout le brigandage et l'anarchie; de durs moments l'attendent, elle va de nouveau affronter la violence et la guerre.

LE TEMPS DE LA GUERRE ET DE L'EFFACEMENT (1390 -1404)

Raymond de Turenne, un adversaire redoutable

« Par la fin de cet homme (Ch. de Duras), les guerres se terminèrent en Provence », écrit César de Notre Dame dans son *Histoire de Provence*, « laquelle demeura coi en bonasse sans vents et tempêtes jusques au temps que Raymond de Turenne, y mettant le feu et le sang de toutes parts les suscita et renouvela⁸⁰ ».

Raymond de Turenne, déjà, ce nom est apparu dans le récit précédent; il va être, pour Marie de Blois, un ennemi majeur pendant presque dix ans. C'est lui qui va ravager « ce pauvre pays de Provence » comme le disent nombre de textes de cette époque.

Il faut donc remonter un peu dans le temps pour mieux cerner la personnalité de cet homme, honni par les chroniqueurs du temps, mais qu'une thèse récente⁸¹ cherche à réhabiliter.

Qui est-il ? Il appartient à une famille limousine, les Roger qui doit sa fulgurante ascension à deux papes d'Avignon, issus de ses rangs, Clément VI et Grégoire XI qui ont pratiqué un népotisme sans limites; « Clément VI déploie

80. César de NOTRE-DAME, *Histoire et chronique de Provence*, Lyon, 1614, p. 488.

une ardeur infatigable à promouvoir sa famille et à doter ses parents de revenus et de domaines importants⁸² » Pour leur complaire, les rois de France, Philippe VI et surtout Jean le Bon, et la reine Jeanne de Naples multiplient les donations, si bien qu'en une ou deux générations, la famille des Roger se hisse au rang de la haute noblesse et contracte des alliances prestigieuses. Ils tiennent à Avignon le haut du pavé, la mère de Raymond, Aliénor de Comminges « eut tellement la faveur de Clément VI qu'une grande partie des grâces s'obtenaient par son entremise », dit le chroniqueur Mathieu Villani⁸³.

Le jeune Raymond grandit à Villeneuve et à Avignon, au milieu des cardinaux, dans le faste et avec l'assurance de qui se sait privilégié. Très tôt le pape le nomme « *capitaneus in servitio ecclesie Romane* » et l'envoie guerroyer en Italie, puis, Grégoire XI l'emmène avec lui à Rome; il lui confie aussi quelques missions délicates: il le charge en décembre 1377, « d'informer les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne de la situation de l'Italie⁸⁴ » et, au début de 1378, il s'agira de négocier avec Louis d'Anjou, à Toulouse, les modalités du remboursement des sommes importantes prêtées au pape par le duc. Les premiers pourparlers sont, semble-t-il, difficiles et Grégoire XI se demande si Raymond « *per inadvertanciam vel per errorem* » n'aurait pas indisposé son interlocuteur. Pourtant leurs rapports s'améliorent vite, comme le confirme une lettre du pape à Louis d'Anjou: « Raymond nous a escrit les grands honneurs et courtoisies que tu leur a fait et comment tu et la duchesse vouldistes qu'ils veissent votre beau fils sur lequel Dieu veuille infondre sa bénédiction⁸⁵ ».

Raymond de Turenne est donc une ancienne connaissance pour Marie de Blois quand elle arrive à Avignon en 1385. À vrai dire, les relations des Anjou et des Roger remontaient même bien au-delà; le père de Raymond, Guillaume avait été adoubé chevalier en même temps que Louis d'Anjou, le jour du sacre de Jean le Bon, en 1350. Les Roger, gentilshommes limousins, relevaient de Charles de Blois, vicomte de Limoges. Louis d'Anjou était intervenu dans la libération du frère du pape, Grégoire XI, retenu prisonnier en Angleterre. Ainsi des liens existaient entre les uns et les autres.

Mais en 1385, la situation des Roger de Beaufort-Turenne a changé à Avignon; le nouveau pape, Clément VII, n'a pas les mêmes raisons de les ménager et peut-être même peut-on supposer qu'il a été parfois irrité de la morgue de la famille. Morgue dont aurait hérité le jeune Raymond, et dont il donnera par la suite bien des témoignages. Comme sa mère, il ne pardonne pas à Clément VII de ne pas leur avoir conservé leur prééminence

81. Régis VEYDARIER, *Raymond de Turenne et la seconde maison d'Anjou - Provence, étude d'une rébellion nobiliaire à la fin du XIV^e siècle (1386 -1400)*, Montréal, 1994.

82. *Ibid.*, p. 70

83. Matteo VILLANI, *Storie Milano*, 1729, t. II, p. 187.

84. *Lettres de Grégoire XI*, éd. MIROT et JASSEMINE, Paris, 1935, n° 2096.

85. *Ibid.* n° 2098.

à Avignon. Il éprouverait même pour le pape une véritable haine, dit Régis Veydarier, cet historien qui, il y a peu, a justifié la rébellion de Raymond, y voyant la réaction d'un noble menacé dans son pouvoir par la politique « impérialiste » des Angevins. Au moment où Louis d'Anjou revendique ses droits sur la Provence et le royaume de Naples, en gros à partir de 1381-82, la position de Raymond est ambiguë; si l'on en croit un rapport du sénéchal de Beaucaire, il serait favorable aux intérêts du roi de France plutôt qu'à ceux du duc.

Lorsque Marie de Blois, en avril 1385, dès son arrivée à Avignon, cherche à gagner à sa cause la noblesse provençale, elle ne tarde pas à obtenir le ralliement du père de Raymond, Guillaume de Beaufort, qui lui rend hommage le 27 juin 1385 et entre presque aussitôt dans son conseil; en revanche, Aliénor de Comminges, qui vit à Meyrargues depuis presque vingt ans, se déclare du parti de Duras à qui elle serait apparentée et multipliera les actes d'hostilité à l'égard de la reine pendant des années.

Raymond, lui, installé aux Baux, on l'a dit, est entouré de mercenaires qui font régner sa loi sur le pays environnant. Il écrit « fort révéremment » à la reine, en décembre 1385, lui demandant d'arbitrer un conflit qui l'oppose aux Arlésiens; il s'agit d'hommes enlevés par les deux camps, de ravages faits sur les territoires Marie de Blois confie l'affaire à ses conseillers, Jean Le Fèvre et George de Marle, qui rendent une sentence équitable et nullement défavorable à Raymond. Il écrit alors de nouveau « à M^{me} fort révéremment soy offrant à elle et au roi⁸⁶ » La reine n'aurait-elle pas accueilli avec assez de considération cette offre de service, offusquant ainsi un orgueil démesuré? On ne peut l'affirmer; en tout cas elle lui répond courtoisement et lui confirme la possession de toutes les terres qui appartiennent à sa famille en Provence, plus elle lui promet trois châteaux en Limousin ou à défaut 1 000 livres de revenus annuels; elle engage à son service l'écuyer de Raymond, Jean Drogol⁸⁷ qui lui restera fidèle par la suite et dont elle fera la fortune. Le 19 janvier 1386, « La Caille et Brocart (deux hommes de la reine) se partirent pour aler aux Baux devers messire Raymond de Turenne prendre de li le serement de féaulté et aussi convenance de li que si M^{me} ne le peult contenter de 1 000 livres en terres, elle le puist contenter en argent⁸⁸ ».

Mais l'affaire d'Aureille va gêner des relations alors assez bonnes; le château d'Aureille, dont les Arlésiens avaient demandé la restitution, on le rappelle, se trouve occupé par des mercenaires de Raymond de Turenne. En novembre 1385, Jean Crebier, capitaine de la garnison de par « messire

86. Jean LE FEVRE, op. cit, p. 215.

87. Jean Drogol ou Drogoul, originaire de Brignoles, d'abord écuyer de Raymond de Turenne, passe ensuite au service de Marie de Blois qui lui donne deux charges notariales à Aix en Provence; il sera maître rational en 1394. Il a été étudié par F. CORTEZ, *Les grands officiers royaux de Provence au Moyen-Âge*, Aix, 1921, p. 264-6.

Raymond de Turenne », vient voir Marie de Blois, amené par Yvon de Gerval⁸⁹ un Breton comme lui, capitaine, pour la reine, de Laurade et de Saint Gabriel; Jean Le Fèvre ne précise pas l'objet de cette visite qui eut « petit effet »; on peut supposer qu'il vient proposer la reddition de la garnison, moyennant finances évidemment.

En tout cas, en février 1386, Aureille est remis à la reine, qui le fait occuper par un autre Breton, Haussart, qui jure la main sur l'Évangile « le plus fort serement que je sceus deviser, que le chastel d'Aureille tendra pour M^{me} et le roy son fils, jamais ne le rendra à homme ny femme sans exprès commandement de M^{me} et toutes fois que à M^{me} plaira, le chastel le délivrera à son commandement. et à nul des obéissants à M^{me} guerre ne fera ny les damagera, mais les aidera; et parmi les 600 francs que il baillera de par M^{me}, les compagnons qui sont au chastel li doivent délivrer. Item M^{me} li baille dix compagnons de la retenue de Bertrand Boitard, paiés pour un mois 150 francs Item quatre compagnons qui sont à Aureille Madame souldoie un mois, monte 60 francs⁹⁰ » Le texte paraît clair, la garnison a négocié son départ, quatre mercenaires de Turenne changent de camp et, en vertu de ce marché, le « chastel » est occupé par les hommes de la reine qui, incontinent, arborent sa bannière « au cloqué ». Réaction de Raymond qui fait attaquer le château, d'où un combat qui laisse trois soldats de la reine sur le terrain, sans que la place soit rendue, puisqu'il est question de son « avitaillement » quelque temps plus tard. Mais, le 10 mars 1386, « ce jour revint M^e Jean de Sains et avec li Bosquet, lequel Bosquet dit à M^{me} que messire Raymond de Turenne forment se complaignait de ce que Haussart estoit en Aureille, lequel dit estre sien. Dist li fu que M^{me} estoit merveillee comment ledit Messire Raymond avoit faict courir sur ceulz d'Aureille, depuis les bannières de M^{me} et du Roy Louis mises au cloqué et en avoient ses gens occis trois⁹¹ ».

Cependant, la reine ménage, semble-t-il, l'orgueilleux vicomte, puisque le 21 mars, Le Fèvre note dans son journal: « Ce jour, je fis réponse à Bosquet et à Jean Drogol, genz de messire Raymond de Turenne, pour le fait d'Aureille et blasmé les fais et escriptures dudit messire Raymond, et puis baillé une cédule que M^{me} offre audit messire Raymond que Bosquet doit porter⁹². » Pour justifier ses plaintes, Turenne prétendra avoir acheté Aureille aux Allamanon, qui l'occupaient encore en 1384; mais le château ne figure pas, ultérieurement parmi ses biens et, d'autre part, lorsque la reine, en 1389, le confisque, elle le confisque aux Allamanon pour le rendre à Arles qui

88. Jean LE FEVRE, p. 225.

89. Yvon de Gerval semble avoir noué des relations discrètes avec les adversaires de la reine pour les amener à résipiscence; on le voit, en mars 1386, se rendre à Avignon avec Robert de Dreux « pour appointer l'entreprise de Tharascon *que utinam habeat finem bonum* » écrit le chancelier; et en avril de la même année, il emporte une lettre de rémission pour ceux de Tharascon. La reine le nommera plus tard viguier de cette ville.

90. Jean LE FEVRE, p. 242.- 243.

91. *Ibid.* p. 248.

l'avait auparavant possédé. C'est avec cette famille, d'ailleurs, que la ville d'Arles, redevenue propriétaire du terroir, négociera. Les affirmations de Raymond paraissent ici contestables.

La question est plus complexe et plus discutable pour Saint-Rémy; on l'a déjà évoquée. Le 19 octobre 1386, la reine fait savoir solennellement « que le castrum de Saint-Rémy, ses hommes sont venus présenter leur soumission à notre majesté royale et nous prêter serment de fidélité. De plus, ils ont dressé l'étendard du Roi dans et sur le château de Saint-Rémy; donc vous n'envahirez ce castrum ni son territoire⁹³. » Elle donne ainsi suite à une requête, présentée par les Saint Rémois, au mois d'août précédent; ceux-ci, on l'a dit, n'ont jamais accepté la donation de leur ville et de leur territoire, faite par la reine Jeanne aux Turenne-Beaufort, au mépris des engagements solennels signés de son aïeul, le roi Robert, qui en interdisaient toute aliénation. Marie de Blois leur laisse donc espérer, dans un avenir assez proche, cette réintégration souhaitée depuis si longtemps et en attendant leur confirme leurs libertés et privilèges. En novembre 1386, elle leur donne le droit de prélever une rève ou gabelle sur les marchandises entrant dans la ville pour entretenir les fortifications.

Ainsi, elle installe, sur les deux flancs des Alpilles, des places à son obéissance et, en quelque sorte, elle coupe le territoire que contrôle Raymond de Turenne, les Baux à l'ouest, la forteresse de Roquemartine à l'est, décisions, à coup sûr, lourdes de conséquences. Mais, comment, alors que sa stratégie paraît être de s'appuyer sur le peuple provençal pour s'opposer à ses adversaires, pouvait-elle ne pas tenir compte des aspirations de la communauté de Saint-Rémy, au demeurant défendues avec des arguments admissibles? Ce faisant, certes, elle donne prétexte à une intervention de Raymond de Turenne qui prétend défendre des biens légitimes, s'il est vrai qu'en 1379, son père lui aurait remis Saint-Rémy

Le pape aurait-il incité Marie de Blois à cette démarche? Ce n'est pas impossible, puisque, quelque temps plus tard, il reconnaît les droits de la reine sur cette ville; en tout cas, c'est au pape que Turenne semble s'en prendre avant tout. Le correspondant de Datini écrit, le 25 août: « Messire Raymond de Turenne est ici; il a fait quelques incursions jusqu'aux portes d'Avignon, ces derniers jours; il a pris quelques bons prisonniers entre Pont de Sorgues et Avignon. A cette occasion, le pape est revenu de Châteauneuf à Avignon⁹⁴ » Et il fait même renforcer le système défensif du Palais. Le 3 septembre, les hommes de Raymond battent les soldats du pape à Eyragues, suscitant ainsi la réaction des troupes royales et pontificales qui reprennent Eyragues, assiègent Castillon et Saint-Rémy qui se rend à Guillaume de Beaufort, père de Raymond. Mais en décembre 1386, s'ouvrent

92. Jean LE FEVRE, p. 253

93. *Archives communales de Saint Rémy de Provence*, éd. Edouard LEROY, Saint Rémy, 1950, p. 283.

des négociations que l'on a précédemment évoquées. Arrivé à Avignon, en bel appareil, Turenne se loge dans la livrée de Poitiers et renouvelle l'hommage qu'il avait précédemment prêté à la reine, dans la bibliothèque du cardinal de Saluces et cela en présence de nombreux témoins « compétents et représentatifs⁹⁵ » et la reine lui promet à nouveau une pension de 1 000 livres à percevoir sur des terres de Provence. Et peut-être fait-elle évacuer Aureille, car Jean Le Fèvre note, sans plus d'explications: « Ce jour des Innocents 1387, George de Marle et Robert de Dreux furent devers les gens d'armes et ramenèrent Guillaume de Reberghes et Haussart⁹⁶ ».

Une lutte sans fin en Provence et dans le Comtat Venaissin

On voit commencer là un cycle de luttes et de trêves, toujours accompagnées de versements d'argent et de concessions territoriales. Raymond se fait payer et recommence bientôt à multiplier les actes de brigandage. Ainsi en septembre 1387, les Arlésiens doivent-ils engager des soldats pour protéger les vendanges. Et le facteur de Datini de se plaindre que « ce pays est moins sûr que jamais⁹⁷ ».

En janvier 1388, nouvelle négociation avec Raymond à Saint-Rémy et la reine lui confirme ses droits sur la saline baussenque, les péages de Bouc, Pélissanne, Eguilles, Lamanon, plus une amnistie pour les pillards qui ont agi sous ses ordres. C'est le moment où elle doit partir en France chercher argent et appui; et elle souhaite alors calmer quelque peu le jeu. Ses rapports avec le terrible Turenne semblent s'être pacifiés, puisqu'elle le prie d'intervenir pour obtenir le ralliement de sa mère, toujours retranchée dans Meyrargues; ce qu'il fait, sans grand résultat.

Toutefois, les hostilités reprennent en 1389; cette fois, non plus en Provence, mais en Valentinois et en Comtat Venaissin; Raymond prétend y défendre sa tante, Alix de Beaufort veuve du comte de Poitiers, seigneur de Valentinois, que le nouvel héritier aurait dépossédée de biens dont elle aurait eu la jouissance viagère; c'est, encore, le pape qui serait dans la ligne de mire. Des châteaux, qu'occupent ses hommes, les Baux, Roquemartine, d'autres encore, « ses mercenaires s'élançaient au pillage; voyageurs détrossés ou emmenés prisonniers, mis à la question et rançonnés; puis c'était des paysans maltraités, des bestiaux volés; fréquemment le sang coulait, comme à Vaison, Oppède, Beaumes dont tous les habitants furent emmenés prisonniers; plusieurs villes et villages devinrent la proie des flammes⁹⁸ » Il pille Chateauneuf, Seguret, Malaucène, Carpentras. En dépit d'une trêve conclue avec le pape en février 1389, où Raymond reçoit des indemnités substantielles, les hostilités reprennent quelques mois plus

94. Robert BRUN, « Annales avignonaises » *MIHP*, 1935, p. 92.

95. Régis VEYDARIER, *Raymond de Turenne*, op. cit., p. 149.

96. Jean LE FEVRE, op. cit. p. 487.

97. Robert BRUN « Annales avignonaises », *MIHP*, 1935, p. 106.

tard et s'amplifient; Turenne lève des hommes en Languedoc et en Limousin, auxquels il fait passer le Rhône, trompant la surveillance des soldats de la reine et du pape et à partir de là, il organise comme un quadrillage de la Provence, donnant à chacune des garnisons qui s'est emparé d'une forteresse en son nom, un territoire à contrôler et rançonner; on appelait cela « appatiser », c'est-à-dire imposer aux habitants des « pâtis », des traités qui, moyennant rançon en argent ou en vivres, leur permettaient de circuler dans leur territoire, d'y travailler, tout en les maintenant sous une surveillance étroite qui leur interdisait toute communication avec l'extérieur⁹⁹. Du racket, en somme.

« La Provence paraît être une caverne de brigands, dit le facteur de Datini. Je suis allé à Orgon et à Salon; où il y avait de votre temps de si beaux faubourgs et de si belles hôtelleries, aujourd'hui, tout est détruit; ce sont des masures, c'est une compassion à voir... La route est coupée d'Avignon à Nice actuellement, il n'y passe plus personne; et les chemins sont rompus et envahis d'arbres. Voilà comment vous apparaîtrait ce pays qui passait pour une des merveilles du siècle » (25 juin 1389)¹⁰⁰.

Marie de Blois, retenue en France, on l'a vu, y passe une partie de 1389; c'est le moment où Charles VI lui manifeste son amitié et lui promet son aide; elle en a grand besoin, car le désordre continue en Provence. « Ce vicomte (Turenne) est un démon incarné, se plaint le facteur de Datini, qui pour avoir de l'argent ferait et fait tout le mal possible, que Dieu lui paye à lui et aux siens, comme ils le méritent¹⁰¹. » Il faut donc reprendre la tâche, Marie de Blois, ses enfants et ses conseillers reviennent en Provence, à Avignon, à Tarascon; elle a, semble-t-il, obtenu le départ de certains mercenaires. « Maintenant tous les hommes d'armes sortent de Provence et s'en vont en Gascogne, écrit le 31 juillet 1389, le facteur de Datini; hier la reine est partie d'Avignon pour aller à Tarascon et y demeurer un certain temps. La Provence restera enfin en paix ou jamais, il en est temps¹⁰²! » On peut espérer; la reine connaît, avant les fêtes du couronnement de son fils, peut-être quelques moments de répit; répit de courte durée, car Raymond, dès janvier 1390, reprend des hostilités, dirigées encore plutôt contre le pape, il faut le dire « il est avec beaucoup de troupes et s'empare du château de Suze¹⁰³ ».

Mais, pendant l'été 1390, à Avignon et en Provence, on se prend à respirer: le redoutable vicomte, alors à Mende, accepte de soumettre sa cause à l'arbitrage du comte d'Armagnac¹⁰⁴, une trêve est conclue et Jean

98. Noël VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., livre II, p. 338-339.

99. Régis VEYDARIER, « Una guerra de layrons, l'occupation de la Provence par les compagnies de Raymond de Turenne (1393-1399) » dans *Guerre et violence au Moyen-Âge*, Congrès des Sociétés savantes d'Amiens, (Paris) 1994, p. 178 -180.

100. Robert BRUN, « Annales avignonnaises », *MIHP*, 1935, p. 113.

101. *Ibid.* p. 114.

102. *Ibid.* p. 115.

d'Armagnac invite Raymond à l'accompagner dans l'expédition qu'il s'apprête à conduire en Italie Mais celui-ci refuse et dès le départ du comte, il enrôle de nouveaux mercenaires « pour guerroyer et dommager notre dit Saint Père et notre cousin le roy de Jérusalem et de Sicile¹⁰⁵ ». C'est alors, semble-t-il, comme l'a montré Régis Veydrier, qu'il planifie vraiment le système évoqué plus haut, destiné à mettre en coupe réglée la Provence et le Comtat. « Les hommes de messire Raymond de Turenne parcourent le pays et font beaucoup de ravages... Ils sont sous les murs d'Avignon, ont fait des prisonniers et tué deux hommes¹⁰⁶ ».

Charles VI, fidèle aux engagements qu'il a pris, appuie les efforts du pape et de la reine ; en juin 1390, il a envoyé le maréchal de Sancerre aider à la défense du Comtat et de la Provence. Et c'est chose fort nécessaire, car, comme toujours, l'argent manque cruellement, ce qui limite les possibilités d'intervention ; sans doute la reine fait-elle appel aux communautés en leur imposant, par exemple, des taxes sur les produits de consommation, mais l'appâtisation réduit la portée de ses efforts en soustrayant à son pouvoir de grands secteurs du territoire. Alors, il faut traiter, et l'on traite une fois de plus. Le 10 novembre 1391, à Avignon, devant quatre commissaires envoyés par Charles VI, Marie de Blois ratifie des accords, préparés à Romans un mois plus tôt, qui aboutissent à une trêve prolongée jusqu'au 31 janvier 1392, et renouvelée entre le 14 février et le 1er avril, accompagnée évidemment de versements d'argent. Et le facteur de Datini s'en réjouit : « La paix du pape et de messire Raymond est faite ; ils sont d'accord sur toutes choses et pour renforcer la paix et à telles fins que messire Raymond l'observe, ils ont envoyé les clauses à Paris au roi de France¹⁰⁷ ».

Par cet accord Turenne récupérait les places fortes qui lui avaient été prises ou étaient frappées de confiscation. « Louis II payait à Raymond 14 000 francs de dommages et intérêts, se reconnaissait débiteur d'une rente de 1 000 livres et pardonnait à tous les gens et complices de Raymond sauf Baudet de Rémusat. Turenne se reconnaissait vassal du roi et se réconciliait avec les Marseillais¹⁰⁸ ». Il s'engageait, en outre, à faire partir ses mercenaires et on lui donnait les revenus de l'abbaye de Montmajour à Pertuis et Pélissanne. Disons que ces mercenaires mettront quelque temps à quitter le pays, puisque ce n'est qu'en 1393, que, à la suite d'une proposition d'Arles, et moyennant 20 000 francs, il se sépare d'eux en dépit de leurs sinistres prédictions : « Ils savoient bien que au plus tost qu'ils auraient passé les mon-

103. Robert BRUN « Annales avignonaises », *MIHP*, 1935, p. 120.

104. Jean III d'Armagnac est apparenté à Raymond de Turenne, ayant épousé un de ses cousines germaines, Marguerite de Comminges.

105. A.D. de l'Isère, B 3771.

106. Robert BRUN, « Annales avignonaises », *MIHP*, 1935, art. cit. p. 130.

107. Robert BRUN, « Annales avignonaises », art. cit., *MIHP*, 1935, p. 133-134.

taignes, le pape et la royne mettroient toute la peine qu'ils pourroient à le détruire¹⁰⁹ » Jusque-là, comme il a conservé ses troupes, Raymond de Turenne reprend les hostilités, en 1392, cette fois contre Odon de Villars, époux d'Alix des Baux, sa nièce, qui revendique le patrimoine de sa femme injustement confisqué par Raymond.

Avec le pape, il conclut un nouveau traité le 5 mai 1392, à Saint Rémy et muni d'un sauf conduit, se promène dans le Comtat, à Visan, Valréas, on lui promet 50 000 francs dont on lui paie le 9 mai 30 000 francs. « Mais messire Raymond et ses gens changent chaque jour les comptes pour avoir de l'argent » écrit le correspondant de Datini¹¹⁰.

Les États de Provence interviennent dans le conflit

Or, depuis quelques années, la situation a évolué et pour la reine particulièrement. À partir de 1390, les États de Provence qui regroupent des représentants de la noblesse, du clergé et des communautés décident de prendre à leur compte une lutte dans laquelle s'enlisent les troupes royales « pour garder et conserver le pays à sa majesté et faire paix, concorde et fraternité, union entre les prélats, barons, gentilshommes et communautés¹¹¹ ».

Un élan de solidarité soulève alors la Provence, comme le souligne Michel Hébert : « La recherche du bien commun n'est pas un vain mot. Il ne faut pas sous-estimer l'idéal de concorde qui gomme bien des différends et assure tant bien que mal la cohésion du pays, noblesse comprise¹¹² ». Aussi la reine assistera aux assemblées, fréquentes, de ces États, le sénéchal, George de Marle la remplacera en son absence. On y décide la levée d'hommes d'armes, payés par le pays, d'abord des « forestiers », c'est-à-dire des mercenaires étrangers et puis assez rapidement, on s'en débarrasse, car ils sont peu sûrs et souvent dangereux, et on enrôle des Provençaux; les États obtiennent de la reine que l'encadrement soit constitué d'hommes du pays; ce sont des trésoriers du pays qui contrôlent les levées d'argent, auxquelles doivent contribuer les prélats pour leurs biens temporels et les barons pour leur patrimoine; et ils doivent rendre des comptes exacts; on impose aux soldats une discipline qui interdit la pratique de la rançon, et exige que les prisonniers soient livrés aux autorités compétentes. « C'est un gouvernement de guerre¹¹³ ». « C'est l'entrée des villes dans le jeu politique » selon Michel Hébert qui y voit « une remise en question fondamentale des relations entre la monarchie et la population, du rôle de la communauté d'habitants dans le gouvernement de la cité et du pays¹¹⁴ ».

108. Noël VALOIS, dans *La France et le grand schisme*, op. cit livre II, p. 343.

109. A.N. KK 1213 f° 4.

110. Robert BRUN, « Annales avignonnaises », art. cit. *MIHP*, 1935, p. 136.

111. *Discours sur les troubles d'Arles*, B.M.d'Arles, ms.532, transcrit par Philippe RIGAUD, p. 7.

112. Michel HEBERT, « Noblesse et États de Provence dans les territoires angevins » dans *Noblesse et pouvoir royal en France*, Paris, 1994.p 340.

Marie de Blois accepte de reconnaître aux États ce pouvoir de décision, elle participe aux délibérations, souscrit en général aux mesures qui y sont proposées, choisissant par pragmatisme un certain effacement. Elle ne renonce pas, toutefois, à une possibilité d'accord avec Turenne, d'autant plus que l'on projette alors une expédition en Italie destinée à porter secours au jeune roi, en fâcheuse position; aussi, vaudrait-il mieux avoir la paix en Provence. Et il semble, en effet, que Raymond de Turenne en 1392, s'il guerroye contre Odon de Villars, souhaite ménager la reine Marie; en tout cas, il « oblige ses gens d'armes à respecter les terres du Roi de Sicile¹¹⁵ ». Et en janvier 1393, il écrit à Marie de Blois, alors à Angers, pour se plaindre des attaques de Fouques de Pontevès contre des places siennes; la reine lui promet de lui faire justice à son retour en Provence et lui propose son fils cadet, Charles, comme époux pour sa fille Antoinette, projet qui reçoit le soutien de Charles VI. Le roi de France, en effet, envoie à Avignon le duc de Bourbon, avec mission de favoriser le projet de mariage, préparé par la reine et de conduire en Italie une armée de renfort, dont le jeune roi Louis a grand besoin.

Au mois de mars 1393, on prépare à Avignon le départ de ces soldats; le duc de Bourbon arrive à Avignon le 18 mai, mais il repart au début de juin, – « il a laissé Madame et le pape inconsolables parce que il n'a pas donné suite à l'expédition¹¹⁶ » – sans que les motifs de ce renoncement soient bien clairs, peut-être manque d'argent, quoique le roi Charles VI ait, en mars 1392, donné « à sa très chiere et amée tante et à son fils la moitié des aides tant gabelles de sel comme autres en Anjou, Maine, Guines, pour la présente année pour aidier à supporter les grans fraiz et despenses que nos dictz tante et cousin soutiennent pour le fait de la conquête du royaume de Sicile¹¹⁷ ».

Dans le même temps, l'orgueilleux vicomte de Turenne a rejeté l'offre de la reine, car, « il aimeroit mieulx que sa fille feust morte que ce qu'elle feust mariée au frère du Roy, car il est trop grand seigneur et la veust marier à homme de qui il peust estre servi... et non pas à seigneur devant qui luy fausist agenouiller¹¹⁸ », offense que Marie ne lui pardonnera pas; elle « aurait voulu lui manger le visage » tant elle était blessée et irritée de cet affront.

Aussi la guerre recommence. Charles VI a envoyé en Provence un chef de guerre prestigieux, Jean de Vienne, amiral de France qui s'est déjà illustré sur bien des champs de bataille¹¹⁹; il rassemble une partie des hommes qui attendaient à Avignon le départ pour l'Italie et vient assiéger les Baux, avec l'aide des gens du pays: « toutes les communes suivent de bon gré l'amiral,

113. Noël COULET, *Aix en Provence, espace et relations d'une capitale (milieu du XIV^e siècle-milieu du XV^e siècle)* Aix, 1988 t.1, p. 89.

114. Michel HEBERT, *Tarascon au XIV^e siècle*, Aix, 1979, p. 217.

115. Noël VALOIS, « Raymond de Turenne et les papes d'Avignon », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1889, p. 15.

116. Robert BRUN, « Annales avignonnaises », *MIHP*, art. cit.1936, p. 68.

117. DOUET D'ARCQ, *Pièces relatives au règne de Charles VI*, op. cit t.1, p. 110.

car ce serait un grand service que de le jeter à terre, car c'est bien ce lieu qui a poussé le pays dans la malaventure » (14 juin 1393)¹²⁰.

Jean de Vienne s'est mis au service de Marie de Blois pour qui il conçoit une dévotion toute chevaleresque : « Je tiens et crois qu'elle est si belle, si vaillante et si noble qu'elle ne vous a rien promis qu'elle ne vous ait tenu, s'il n'a tenu à vous¹²¹ » écrit-il à Raymond, tout en le conviant à un combat singulier à quoi le vicomte répond avec beaucoup de morgue qu'il est, lui, « un chef de guerre » et ne saurait combattre avec « un soudoyer ».

Malheureusement, pour la Provence et la reine, Charles VI souffre depuis quelque temps de crises de démence; ses oncles ont retrouvé le pouvoir et particulièrement le duc de Berry qui reprend ses manœuvres souteraines pour contrecarrer les projets et l'action de Marie de Blois; il rappelle l'amiral et, pour empêcher l'union de Charles de Tarente et d'Antoinette de Turenne, pousse la candidature du maréchal Boucicaut, en promettant à Raymond de l'aider à régler ses différends avec Odon de Villars. Ces démarches faites à l'insu de la reine et du pape parviennent à leur connaissance à la suite d'une indiscretion, provoquant leur indignation. « Cet échec enlève à la souveraine la maîtrise des négociations et bloque la communication, difficile certes, mais effective, établie avec Raymond de Turenne¹²² ». L'amiral parti, le siège des Baux est levé. « Le printemps de 1393 est pour Marie de Blois une période d'échecs importants¹²³ ».

Aussi la reine, installée à Tarascon en août, s'appuie-t-elle plus que jamais sur les États de Provence, pour arrêter, avec leur aide, un plan d'action, cependant que Georges de Marle assiège Saint-Paul lès Durance, Meyrargues où est retranchée Aliénor de Comminges et Saint-Rémy qui se rend. Les États décident un nouvel effort de guerre, financé moitié par Clément VII, moitié par le pays, interdisent tout rapport avec Raymond, alors que Marie de Blois n'avait jamais renoncé aux négociations; de plus la tête du rebelle est mise à prix, 10.000 francs et le siège reprend en octobre. Désormais à l'attaque on substitue le blocus. Pelissanne est assiégé, Fontvieille est aux mains des hommes de la reine. Raymond toutefois brave ses adversaires : « Ils me cudent lasser pour me faire excommunier, mais non feront. Ils prient chevaliers et escuyers et les absolvent de peine et de coulpe pour moy guerroyer; mais ils n'en ont nul talent. J'auroye beaucoup plus de gens d'armes pour 1 000 florins qu'ils n'auroyent pour toutes les absolutions qu'ils pourroient fere ne donner en sept ans¹²⁴ ».

118. DOUËT D'ARCO, pièces relatives au règne de Charles II, *op.cit.* t.I, p. 97.

119. Jean de Vienne a combattu en Languedoc, en particulier devant Moissac, avec Louis d'Anjou, Enguerrand de Coucy et quelques autres. Il a aussi contribué au paiement de la rançon de Jean de Bretagne; il connaissait donc bien Marie de Blois et depuis longtemps.

120. Robert BRUN, « Annales avignonnaises », *MIHP*, 1936, p. 68.

121. Cité par Noël VALOIS, dans *La France et le grand schisme*, op. cit. livre II, p. 353, note 3.

122. Régis VEYDARIER, *Raymond de Turenne et la seconde maison d'Anjou*, op. cit. p. 219

123. *Ibid.* p. 217.

Et, en décembre, il accueille, aux Baux, Boucicaut, son futur gendre, qui, chose étonnante, a reçu un sauf conduit du pape; le 24 décembre il lui donne sa fille dans la chapelle du château, puis il quitte la place, dont le blocus était, semble-t-il, bien peu efficace et accompagne le couple d'abord à Boulbon, puis son gendre à Viviers et à Baix. Il commence dès lors à sentir l'ingratitude de celui-ci qui l'abandonne à Baix, presque sans protection et sans escorte¹²⁵ et le vicomte doit s'embarquer clandestinement, en cachette, pour descendre le Rhône, passer subrepticement sous les arches du pont d'Avignon, en grande crainte d'être intercepté par les hommes du pape, jusqu'à Boulbon. « Nous trouvâmes plusieurs des galées du pape qui me gaitaient pour moy prandre et cuydoy plusieurs fois noyer; toutefois je passay par dessoubz le pont d'Avignon et chacun tenoit à grant miracle le péril que j'avoie passé¹²⁶ ».

Cependant la cour de France intervient en faveur d'une nouvelle négociation; Marie de Blois qui a ressenti comme une insulte la réponse de Turenne à ses offres de mariage et qui, semble-t-il, commence à se lasser de ce jeu au chat et à la souris, refuse catégoriquement de lui rendre les places que les troupes royales ont conquises, à moins que de son côté il n'abandonne les Baux, Roquemartine, Meyrargues. Les États ne désarment pas - « les Provençaux veulent faire la guerre eux-mêmes » et c'est un combat acharné, où les assaillants ne veulent point de quartier; ils veulent « mort d'hommes¹²⁷ ».

Sur ces entrefaites, Clément VII meurt et son successeur Benoît XIII entame des pourparlers avec le vicomte de Turenne, laissant à l'écart Marie de Blois et les Provençaux, d'où leur réaction. En décembre 1394, les États se réunissent à Tarascon, en présence de la reine; ils reviennent sur la nécessité de se débarrasser des mercenaires, les « forestiers », souvent incontrôlables et de lever une armée de Provence, financée par le pays, et ils décident l'envoi d'ambassadeurs pour accompagner la reine qui doit aller en France. Marie quitte en effet Tarascon le 20 janvier 1395. « La reine d'Anjou s'en va à Paris. Les Provençaux ont décidé de faire la guerre à messire Raymond; ils se sont mis d'accord avec leurs soldats sur le temps qu'ils ont servi "(21 janvier 1395)¹²⁸ ." La reine va se retirer en France pour les affaires de son fils, mais avant de partir, elle a voulu, assistée de son conseil, nommer aux places de viguier, bayles et capitaines, des gens de bien et expérimentés dans l'art de la guerre¹²⁹ ».

124. FROISSART, op.cit. t.XIV, p. 297.

125. La conduite de Boucicaut pourrait justifier la position prise par la cour de France; « le Roy et noz diz seigneurs sont certains... que ledit mariage accompli, ledit mareschal mectra paine de retraire ledit messire (Turenne) d'aulcunes entreprises qu'il pourroit faire au domage de madame la royne de Cécile et de monseigneur le roy son fils. » DOUËT D'ARCQ *Pièces relatives*, op. cit.p.96.

126. A.N. KK 1213 f° 32 r°.

127. Robert BRUN, « Annales avignonaises », *MIHP*, 1936, p. 86 -92.

Georges de Marle est resté en Provence, la reine désormais « en retrait, laisse à son sénéchal et aux États la direction des opérations¹³⁰ ». Pourtant, revenue, le 11 mars 1396, elle entame une ultime négociation, à des conditions favorables pour le rebelle; c'est qu'elle éprouve un « désarroi devant le spectacle d'un pays livré aux garnisons du vicomte, quand elle est incapable de faire face au danger, cela peut expliquer en partie sa tentative dans la mesure où la dynamique impulsée par les États est compromise par les appâtisements¹³¹ ». La même année, consciente des difficultés des habitants, elle autorise les Arlésiens à « faire trêve et accord avec Raymond de Turenne attendu que ce dernier ravageait le terroir d'Arles et en tirait contributions¹³² ».

En août 1396, une nouvelle réunion des États se tient à Aix; on y réaffirme qu'il faut « s'aider tant per deffensa cant en la offensa, de cors et de biens. » Et les États de préciser qu'ils interviennent « pour l'honneur des souverains¹³³ ». « Une armée nationale était constituée forte de 100 lances et de 1450 piétons dont 450 arbalétriers¹³⁴ ».

Les opérations militaires se poursuivent, donc, sous la conduite de Georges de Marle qui assiège Pertuis avec « una bombarda que gitava una peira pesant tres quintals » dit Bertrand Boysset¹³⁵. Arles fait construire à St Hippolyte « *una garida* (tour de défense) *que avie 7 quanas d'aut* », ajoute le même chroniqueur Et, dans les archives d'Arles, on trouve mention, le 1^{er} janvier 1397, d'un impôt sur le poisson destiné à payer les frais de guerre, l'on pourrait lire de semblables indications dans les comptes des autres communautés provençales, sauf évidemment de celles qui se trouvent sous la coupe des hommes de Turenne. Le 10 août, la ville emprunte 600 florins pour « solder gens armés pour faire les vendanges en Crau avec plus de sûreté » et le 1^{er} septembre l'affaire est faite, les Arlésiens engagent des hommes à cheval et on édicte la mesure suivante: « Aucun chef de famille ne pourra sortir en Crau qu'armé et avec des soldats¹³⁶ ». Bonne précaution, car, quelques jours plus tard, 140 lances de Raymond de Turenne attaquent les gens des vignes qui résistent, mettent en fuite les assaillants et font 47 prisonniers; et Boysset de commenter l'événement « Et jure vos Dieus que noble causa era de vezer per tal otengron que fon fag vendima¹³⁷ ».

128. ROBERT BRUN « Annales avignonnaises », *MIHP*, 1937, p. 5 -6.

129. « Annales d'Arles », présentées par Jean Didier VERAN dans la revue *Le Musée*, 1874, p. 149.

130. Régis VEYDARIER, *Raymond de Turenne et la seconde maison d'Anjou*, op.cit. p. 326.

131. *Ibid.* p. 328.

132. « Annales d'Arles », présentées par Jean Didier VERAN dans *Le Musée*, 1874, p. 150.

133. *Livre Potentia des États de Provence*, éd. Gérard GOUIRAN et Michel HEBERT, Paris, 1997, p. 88.

134. Germain BUTAUD, *Guerre et vie publique en Comtat Venaissin et à Avignon*, op.cit. p. 168.

135. Bertrand BOYSSET, éd. Franz EHRLE, *Die chronik des Garoscus de Ulmoisca Veteri und Bertrand Boysset, (1365 -1415)* Freiburg im Breisgau, 1900, p. 351.

En mai 1397, les États avaient reconduit les mesures prises auparavant et envoyé à la reine, alors à Paris, un message d'attachement « *per li regraciar da part tot le pays la pena, trebalh et despensa laqual elle ha fach en persegre la presa e destruccio de Messire Raymond de Torenna rebel e adversari de la siena magestat*¹³⁸ ». (pour la remercier de la part de tout le pays de la peine, travail et dépense qu'elle a pris pour poursuivre la prise et la destruction de messire Raymond de Turenne, rebelle et adversaire de sa majesté.)

Mais déjà les affaires de Turenne, cette « *guerra de layrons* » dont parlent chroniqueurs et historiens, ont commencé à se gâter, son gendre, en 1394, a rendu hommage à Marie de Blois¹³⁹, il ferme son château de Boulbon à son beau-père; Raymond va bientôt quitter la Provence pour ses terres françaises, il n'y reviendra plus; ses hommes peu à peu se démoralisent, certains capitaines traitent avec les officiers de la reine et abandonnent la partie. Pertuis est récupéré en 1397, comme Meyrargues. Aliénor de Comminges qui s'est entêtée jusqu'au bout à faire la guerre aux Angevins, se retrouve en prison à Aix. En mai 1398 commence le siège de Roquemartine et celui de Baux qui s'achèveront en 1399.

Ce pourrait être pour Marie de Blois un temps de répit et de repos dans une Provence enfin pacifiée et réconciliée. Mais, une fois encore elle va subir le contrecoup de décisions politiques qui risquent de troubler l'entente établie avec les Provençaux et de compromettre un équilibre si patiemment obtenu...

1398-1404, ombres et lumières d'une fin de vie

En 1398, la cour de France, poussée par l'Université de Paris a décidé d'intervenir pour mettre un terme au schisme qui déchire la chrétienté et, pour obliger le nouveau pape, Benoît XIII, à traiter avec son compétiteur de Rome ou à s'en remettre à un concile, elle le menace d'une soustraction d'obédience, menace suivie d'effet devant le refus de Benoît XIII d'obtempérer. La reine Marie se montre peu disposée à souscrire à cette mesure, très impopulaire chez les Provençaux; d'autre part, le projet de mariage de son fils, Louis, avec une princesse d'Aragon l'incline vers le camp de ces partisans du pape espagnol; ainsi, en octobre 1398, la reine Marie d'Aragon la remercie de rester fidèle à Benoît XIII et souhaite « qu'elle veuille bien lui être favorable en galées et en hommes¹⁴⁰ ».

La cour de France intervient alors et le duc de Berry lui laisse entendre qu'elle pourrait voir arriver ces compagnies de routiers, qui, de l'autre côté

136. Bertrand BOYSSET, *Chroniques*, éd. EHRLE, op.cit. p. 352.

137. *Ibid.* p. 352.

138. *Livre Potentia des États de Provence*, op. cit. Séance du 20 mai 1397, art.31 a., p. 121

139. Le 15 novembre 1394, Boucicaut rend hommage à la reine pour le comté et le château de Beaufort que Guillaume, le père de Raymond de Turenne a donné à sa petite fille, déshéritant ainsi son fils.

du Rhône, n'attendent que cette aubaine. Cette perspective a raison de ses réticences et elle cède à la pression, quoique Françoise Autrand note que « Marie de Blois... au nom de son fils qui guerroyait dans son royaume de Naples, déclare qu'elle adhère à l'idée de la soustraction, mais qu'elle s'en tient là¹⁴¹. »

Cette attitude, cependant, prise « *non corde, sed cohaeta* », comme le dira son fils un peu plus tard, inspirée peut-être aussi par « le souci de maintenir la cohésion dans les deux moitiés de son état, la Provence dans l'obédience du pape d'Avignon, alors que l'apanage d'Anjou et du Maine est engagé par la décision de l'Assemblée du regnum¹⁴². » mécontente les Provençaux. Mais comment ne pas penser aux perspectives angoissantes de l'intrusion de mercenaires, venus du Languedoc, alors que n'est pas encore réglée l'affaire de Raymond de Turenne ?

Cette année 1398 est encore une année noire ; Louis II se heurte à une opposition grandissante en Italie et risque de perdre son royaume ; il faut lui envoyer vivres et renforts, or l'argent fait toujours défaut ; alors Marie de Blois vend à Charles VI son hôtel de Bohême, rue de Nesles et c'est peut-être ces difficultés qui la poussent à une action que les historiens ont parfois sévèrement jugée : à la mort de l'archevêque d'Arles, Jean de Rochechouart, qui lui était apparenté, « *Madama Maria, mayre del rey Loys, ha pres tota le despuelha laqual atrobet en l'arcivesquat d'Arles... como parenta que era del sobredig arcivesque. Item fes metre la bandiera del rey Loys desus una tore del arcivesquat d'Arles et aqui demoret tan tro que lo vent l'a tota brisada.* » peut-on lire dans la chronique de Bertrand Boysset¹⁴³. (Madame Marie, mère du roi Louis, a pris toute la dépouille qui se trouvait dans l'archevêché, comme parente qu'elle était du susdit archevêque et aussi elle fit mettre la bannière du roi Louis sur une tour de l'archevêché d'Arles et cette bannière y resta jusqu'à ce que le vent l'eût déchirée.) Prise de possession donc, pour affirmer un droit de dépouille que lui avait concédé Clément VII sur les biens ecclésiastiques ou prise de possession au titre de la parenté, comme le dit Boysset ? Désir, peut-être, aussi, de s'affranchir de la tutelle de l'église à un moment où le nouveau pape, Benoît XIII, semble ne pas la soutenir, comme le suggère Marcelle-Renée Reynaud¹⁴⁴.

Par ailleurs elle s'efface derrière l'autorité de son fils Charles ; ainsi fait-il décapiter, le 26 février 1399, Gaubert de Lernel, sur la place du Sestier à Arles¹⁴⁵, en présence de sa mère, sans que l'on sache le motif de cette exécution ; peut-être s'agissait-il d'un homme de Turenne ?

140. Françoise LEHOUX, *Jean de France, duc de Berri*, op.cit., p. 402.

141. Françoise AUTRAND, *Charles VI*, op.cit. p. 343.

142. Marcelle-Renée REYNAUD, « La seconde maison d'Anjou et la soustraction d'obédience », *Cahiers d'histoire*, 1979, t. XXIV, p. 54.

143. Bertand BOYSSET, *Chronique*, op.cit., éd. Ehrle p. 353.

Puis mère et fils partent pour Salon, Aix et Marseille où, en mai, Charles s'embarque pour Naples, avec du blé et de l'argent destinés à son frère qui livre en Italie ses derniers combats. La reine, elle, s'attarde à Marseille, sans doute trouvait-elle un certain réconfort à habiter dans une cité qui, la première, l'avait accueillie et soutenue dans des moments d'extrême difficulté.

C'est à Marseille qu'en juillet, elle passe un accord avec Boucicaut à qui elle donne¹⁴⁶, en échange de son aide dans la lutte contre Raymond de Turenne, les biens de ce dernier, en particulier Saint-Rémy, Pertuis et Pélissanne, donations contestées, et contestables, il faut le dire, qui seront, assez vite, récupérées par le pouvoir comtal¹⁴⁷.

Le 12 août, Louis II et son frère arrivent à Hyères, chassés de Naples et sont « accueillis à grand honneur à Marseille¹⁴⁸ » avant de rejoindre leur mère à Tarascon, en passant par Aix, et Arles. Le correspondant de Datini écrit : « Le roi Louis est en Provence et la plus grande partie du pays lui a juré fidélité ; il l'obtiendra de tous, pourvu qu'aucun autre empêchement ne surgisse » et le 20 septembre : « Le roi Louis, son frère et la reine sont à Tarascon et ont conquis la souveraineté de la majeure partie de la Provence... Ils ont conquis la plus grande partie des forteresses qui leur faisaient la guerre¹⁴⁹ ».

Odon de Villars, qui a récupéré l'héritage de sa femme Alix, leur rend hommage pour les Baux, Montpaon, Mouriès et Castillon.

Marie de Blois est enfin au bout de sa tâche ; elle a géré « avec une habile modération¹⁵⁰ » une situation extrêmement délicate ; et Christine de Pisan souligne la sagesse de cette conduite : « toute sa terre de Provence se rebella contre elle et ses nobles enfants, mais cette noble dame tant fist et tant pourchaça que par force que par amour elle la remit toute en bonne obédience et sy bien la maintint sous ordre de droit que oncques clameur ni plainte ne fu ouy de injustice qu'elle fist¹⁵¹ ».

Mais son action va bien au-delà d'une seule remise en ordre, Marie de Blois a développé de nouveaux rapports avec ses sujets de Provence ; pour elle, « la place prise par la Provence dans l'état Angevin l'a incitée au dialogue avec les communautés et avec l'assemblée des trois ordres, ainsi qu'à de fré-

144. Marcelle-Renée REYNAUD, « La deuxième maison d'Anjou-Provence et la papauté (ca 1380-ca 1434) » dans *Mélanges Pacaut, Papauté, spiritualité et monachisme*, Lyon, 1994, t.1, p. 165.

145. Bertrand BOYSSET, *op. cit.* p. 356.

146. Donation du 7 juillet 1399, *Archives comunales de Saint-Rémy*, *op.cit.* t. III, p. 314.

147. En 1401, Louis II récupère Saint-Remy pour le domaine comtal contre des compensations données à Boucicaut., « car il ne peut raisonnablement et honorablement accepter la donation » faite par sa mère, *Archives Communales de Saint-Remy de Provence*, éd. Edouard LEROY, Saint-Rémy, 1952, p. 320-21.

148. Bertrand BOYSSET, *op. cit.*, p. 357

149. Robert BRUN « Annales avignonnaises » *MIHP*, 1938, p. 31.

150. Victor-Louis BOURRILLY et Raoul BUSQUET, *La Provence au Moyen-Âge*, Marseille, 1924, p 124.

quentes consultations du conseil, moment unique dans l'histoire de la principauté¹⁵² » De son côté, Michel Hébert, dans son ouvrage sur Tarascon au XIV^e siècle reconnaît là « la naissance d'un état de type moderne... par le biais des liens nouveaux qui unissent les représentants de la communauté eux-mêmes à leur souverain et leur offrent l'occasion d'une promotion nouvelle et d'une promotion sociale inespérée, la meilleure garantie peut-être de la fidélité des oligarchies urbaines à la monarchie... La communauté urbaine devient progressivement une structure de pouvoir, un étage de l'état monarchique dans lequel elle s'insère infiniment mieux à l'orée du XV^e siècle qu'au temps de la reine Jeanne quelques décennies auparavant¹⁵³ ».

De cette évolution, les circonstances rendent compte, certes, mais Marie de Blois a su, par son aptitude au dialogue, par une action adaptée à une conjoncture difficile, faire naître cette réalité nouvelle; les Provençaux le reconnaîtront, car ils proclameront sans cesse leur fidélité à ces Angevins, si mal acceptés au départ.

Son fils revenu, elle lui laisse la place, on le voit, lors du mariage de Louis II à Arles, le 2 décembre 1400, elle n'est plus alors que « la vieille reine ». Ce mariage, elle l'avait voulu et préparé de longue date et il fut heureux. Bertrand Boyssset nous raconte la cérémonie par le détail.

Le prince, Charles de Tarente, était parti chercher sa future belle-sœur à Perpignan à la mi-novembre 1400; le 23, le roi Louis quitte Arles à minuit, déguisé, avec huit compagnons, tous vêtus de piquet comme des valets (« vestitz totz de pigetz coma vailetz »), pour Montpellier; – il veut voir cette jeune fille dont on vante la beauté, mais en secret et sans se faire reconnaître, sauf de son frère –; puis il regagne Arles où il arrive le 26 novembre à l'heure des Vêpres. Le 1^{er} décembre, Yolande d'Aragon¹⁵⁴ entre à Arles par la porte de la Cavalerie, mais auparavant elle a changé ses vêtements de voyage contre une parure et une couronne de reine; puis après avoir honoré les reliques que l'on avait apportées de la ville et en présence de l'archevêque de Marseille, elle monte « sur un coursier paré moult noblement et entre dans la ville avec grand honneur »: quatre syndics de la ville portent au-dessus d'elle un dais bleu orné des armes de son futur époux, des siennes et de celles d'Arles; l'escortent Charles de Tarente et l'Aragonais comte de Prades. Sa première visite est pour Saint Trophime où elle vénère les reliques du saint; ensuite elle se dirige vers l'hôtel de l'archevêque dont on a tendu la cour de voiles de navires et où l'on

151. Christine de PISAN, *La cité des dames*, op cit BNF ms.fr.1179, f° 20

152. Marcelle Renée REYNAUD, « Deux princesses et reines de la seconde maison d'Anjou », Actes du colloque « *Reines et princesses au Moyen-Âge* », Montpellier, 1999.p. 290.

153. Michel HEBERT, *Tarascon au XIV^e siècle*, op.cit., p.243-44.

154. « Cette princesse captivait tous les regards par sa rare beauté, par les charmes de son visage et par l'air de dignité répandu sur toute sa personne. C'était, en un mot, un véritable trésor de grâces... Je n'essaierai point de décrire ici ses attraits; il me suffira de dire qu'aucune femme ne méritait de lui être comparée » écrit le Religieux de Saint Denis dans sa *Chronique de Charles VI*, livre XXI, p. 773.

a accroché les tapisseries de l'Apocalypse. « lo prince e lo conte e la reina novela e totas les autres introniser dedins palays e atrobaron sus en quambra de parament la Regina vieilha, madame Maria mayre del rey Loys e la contessa de Velin (Alix des Baux) e la marquesa de Quanhilac e mot d'autres noblas damas. La reine novela vi sa suogra, madama la Regina vieilha li fes mot grande reverencia e madama la Regina vieilha la reseup an mot gran honor e van si embraser et baisar; e aprop fes mot bel aculhement a toz aquel que an la Regina novela eran vengutz¹⁵⁵ ».

Le 2 décembre, c'est la cérémonie nuptiale à Saint Trophime où officie le cardinal d'Albano, camerlingue du pape au milieu de prélats et de grands seigneurs. Ensuite, dans le palais archiépiscopal, les époux reçoivent les autorités civiles, les ambassadeurs des principales villes, les syndics d'Arles, s'ensuit un grand et magnifique festin.

Au bout de quatorze jours de festivité, le roi, les reines et Charles de Tarente regagnent Tarascon où bientôt on commencera à édifier le château dont le roi a dessiné les plans. Puis, en février 1401, ils se rendront à Angers pour présenter la nouvelle reine à ses sujets angevins. Leur séjour en France se prolongera jusqu'en mars 1402, mais Louis a laissé en Provence son frère comme vice-roi; celui-ci s'est rendu en novembre 1401 au Palais des Papes pour rendre visite à Benoît XIII et le 2 décembre, il a juré à Arles de respecter les libertés et privilèges de la ville. En mai 1402, au retour du roi et des

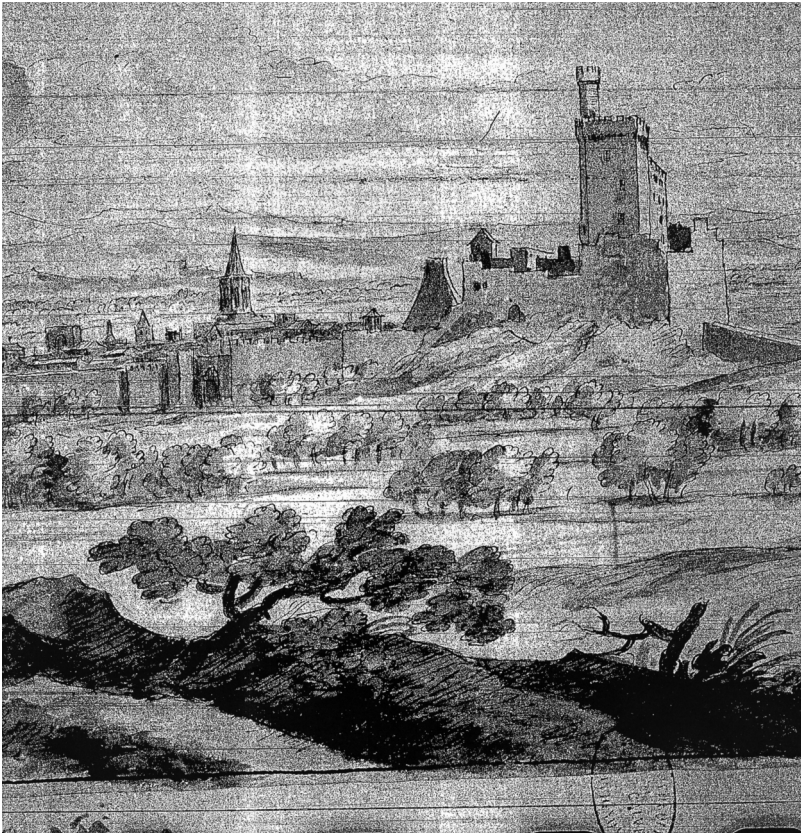


Louis II, Marie de Blois et Yolande d'Aragon, vitraux peints de la cathédrale du Mans, calque (gouache sur papier) réalisé en 1844 par Eugène Hucler, Musée du Mans.

155. Bertrand BOYSSET, *Chronique*, éd. Ehrle, op.cit. p. 359.- 361. «Le prince et le comte et la reine nouvelle entrèrent dans le palais et trouvèrent dans sa chambre apparemment la reine vieille M^{me} Marie, mère du roi Louis et de la comtesse d'Avellin (Alix de Baux) et la marquise de Canillac et beaucoup d'autres nouvelles dames. Et la reine nouvelle vit sa belle-mère, M^{me} la reine vieille et lui fit une grande révérence et M^{me} la reine vieille la reçut avec grand honneur et l'embrassa et la baisa et après, fit bref accueil à toutes les autres qui étaient venues avec la reine nouvelle.

deux reines, la cellule familiale se reconstitue, à Tarascon, puis à Arles où Louis fera combattre un taureau et le lion d'Arles dans la cour de l'archevêché, en présence de sa femme et de sa mère. Et si Louis II s'absente, en Juin, pour aller à Brignoles et à Aix, ou pour se rendre à Avignon régler l'épineuse question de l'obédience au pape, dont on parlera ensuite, il n'en séjourne pas moins, avec son frère et les reines, à Barbentane, à Tarascon et à Arles. C'est dans cette ville qu'en août 1402, il organise le combat du lion et d'un mouton, qui tourne à l'avantage du mouton¹⁵⁶. Mais, si l'on en croit Bertrand Boysset, ce pauvre lion était chargé d'années; il y avait déjà plus de dix-huit ans qu'il vivait à Arles et il y mourra le 3 avril 1404.

Cependant d'autres affaires de plus grande importance s'étaient imposées à Louis II, dès son retour en Provence, en particulier la question de la soustraction d'obédience; il s'éloigne de la politique suivie par sa mère à l'égard de Benoît XIII, politique, justifiée, dit-il, par la contrainte exercée sur la reine par la cour de France. En décembre 1399, il est à Paris avec son frère



Château de Barbentane. Dessin de l'album de Lancel, f° 35.
Bibliothèque municipale d'Avignon

et sa mère et « sans aucun doute les princes angevins plaidèrent-ils en faveur de la restitution d'obédience¹⁵⁷ »; en tout cas, en janvier, février 1400, on les voit conférer avec les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, d'Orléans, lui-même partisan de Benoît XIII, tous ces princes qui exercent le pouvoir en place du roi Charles VI; en mars-avril, la mère et les fils vont en pèlerinage au Mont-Saint-Michel¹⁵⁸. Puis, c'est le retour en Provence, les préparatifs du mariage, la pause heureuse évoquée plus haut.

Mais il faut régler les relations avec Benoît XIII; en avril 1401, les États de Provence demandent officiellement au roi de restituer l'obédience au pape d'Avignon, soulignant l'arbitraire et l'illégalité des mesures prises contre lui, plus encore, les mêmes États votent la restitution. À Paris, Louis II peut s'appuyer sur le frère du roi, Louis duc d'Orléans qui intervient en faveur du pape d'Avignon et « le 27 août 1402, le roi et son frère vont voir Benoît XIII, lui rendent hommage¹⁵⁹ », le pape confirme alors à Louis II l'investiture du royaume de Sicile et le roi lui restitue l'obédience, en présence de sa mère, satisfaisant en cela les vœux des Provençaux; il le fait pour de l'argent, dit Datini et, de fait, Louis II reçoit de Benoît XIII presque aussitôt 10 000 florins d'or. Ne peut-on supposer pourtant que le jeune roi a obéi à des motivations plus complexes: désir d'entente avec les Provençaux, accord avec le roi d'Aragon et peut-être aussi conviction personnelle? Au cours de ces démarches, il s'attache à expliquer l'attitude et les décisions de sa mère, soulignant les pressions subies et montrant qu'il s'agissait de décisions collectives qui impliquaient le conseil privé de la reine, mais aussi les États de Provence, et le Sacré Collège¹⁶⁰.

En ce mois d'août 1402, Marie de Blois accompagne ses enfants, on l'a dit, aux fêtes que le roi Louis organise à Arles où l'on voit le mouton triompher du lion, présence discrète qui va bientôt s'effacer. Car elle ne tarde pas à se retirer à Angers, où elle aura la joie de voir naître, en 1403, son premier petit-fils, le futur Louis III. Autour d'elle le cercle de ses fidèles s'est bien éclairci; Georges de Marle a disparu en 1400 ainsi que Henri, le jeune frère de la reine, puis, en 1402, Raimond Bernard Flameng; l'année 1404 voit la mort de son fils Charles, et de son frère Jean, avant qu'elle-même ne succombe, en novembre, sans doute victimes, les uns et les autres, de la terrible épidémie qui ravage le royaume de France et emportera aussi le beau-frère de Marie de Blois, Philippe, duc de Bourgogne. On enterre la reine à la cathédrale Saint Maurice où reposait le cœur de son époux, devant le maître-autel.

156. Bertrand BOYSSET, *Chronique*, op. cit. p. 367.

157. Françoise LEHOUX, *Jean de France, duc de Berry*, op.cit. p 428.

158. AN KK 254 f° 58 v°.

159. Robert BRUN, « Annales avignonnaises », art.cit. *MIHP*, 1938, p. 42-43.

160. « Partim propter devotionem quam semper habuit ad unionem Ecclesie, ipsa domina Regina, assistente sibi consilio trium statuum Provincie et reginali regioque consilio celeriter faceret subtractionem, partim inducta precibus Sacri Collegi, dominorum cardinalium ». BNF ms. Dupuy, 564, f° 259 r°.

Mais les Arlésiens, eux, n'avaient pas oublié leur reine et lui firent un an plus tard, le 21 septembre 1405, une très belle cérémonie funèbre; peut-être l'avait-elle souhaitée dans son testament, aujourd'hui perdu, en signe de reconnaissance pour ces Provençaux qui l'avaient soutenue¹⁶¹. On dressa donc, dans Saint Trophime, un catafalque recouvert d'un drap d'or ourlé de noir avec ses armes et celles de son mari, sur lequel on avait disposé un autre drap d'or; 100 torches et 400 cierges d'un quarteron brûlaient alentour; l'archevêque officie, toutes les églises de la ville sonnent, les syndics offrent chacun une torche, les gens simples et les enfants une chandelle de cire d'un patac; les quatre ordres mendiants donnent l'absoute, en présence des moniales de Saint Césaire, de tous les chapelains et les chanoines de la cathédrale

« Per la personne del rey non si pogra plus far » dit Boysset¹⁶².

Mais n'avait-elle pas agi en roi, cette femme, au milieu d'une si grande détresse? N'avait-elle pas, comme le disait Bourdigné, dépassé en courage et en sagesse bien des princes?

Françoise ARLOT

161. Marcelle-Renée REYNAUD, « Foi et politique autour de la mort des princes d'Anjou-Provence (ca 1383-ca 1400) » *Provence Historique*, t. XXXVI, 1986, p.24, n.15.

162. Bertrand BOYSSET, *op.cit.* p. 376 -377.